

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE

# 2019 | RAPPORT D'ACTIVITÉ



DÉFENDRE - ANIMER - REPRÉSENTER - SOUTENIR  
INFORMER - ACCOMPAGNER - INTERPELLER

 **Udaf**  
Haute-Vienne  
UNIS POUR LES FAMILLES



# PRÉAMBULE

Notre rapport d'activité est établi conformément à l'article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles.

## Le cadre réglementaire

- La création de l'UNAF et des UDAF par ordonnance du 3 mars 1945 et la loi du 11 juillet 1975 donne mission officielle à l'UDAF de :
  - Donner avis aux Pouvoirs Publics sur les questions d'ordre familial,
  - Représenter officiellement les familles auprès des Pouvoirs Publics du département,
  - Gérer tout service d'intérêt familial,
  - Ester en justice (mise en œuvre avec le soutien de l'UNAF).
  
- Les deux premières missions sont d'ordre général et certaines actions sont conventionnées dans le cadre des conventions d'objectifs UNAF/UDAF 2016-2020.
  
- La troisième mission :
  - Service MJPM relevant de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (article 312-1 du CASF) et l'ensemble des décrets qui en découlent, la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, le décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008 portant application de la professionnalisation des mandataires judiciaires, l'arrêté de création 2010-1654 du 4 août 2010 autorisant la création (et donc la poursuite) d'un service mandataire judiciaire destiné à exercer des mesures de protection des majeurs au nombre de 2 068 et l'arrêté 2015155-004 DDCSPP portant extension d'autorisation du service mandataire judiciaire à 112 mesures supplémentaires, soit 2 180.
  - Service DPF relevant de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (article 312-1 du CASF) et l'ensemble des décrets qui en découlent, la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et le décret n° 2008-1486 du 30 décembre 2008 créant la MJAGBF, l'arrêté de création 2010-1655 du 4 août 2010 autorisant la création (et donc la poursuite) d'un service Délégué aux Prestations Familiales et l'arrêté 2015155-004 DDCSPP portant extension d'autorisation du service Délégué aux Prestations Familiales à 35 familles.
  - Services Micro-Crédit, Aide Éducative Budgétaire, ISTF, Familles Gouvernantes par conventions.
  - Service Résidence-Accueil de Bellac par arrêté n°87-2017-12-18-001 d'agrément de 20 places pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de personnes à faible niveau de ressources, se trouvant dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et souffrant d'handicap psychique rendant impossible leur accès à un logement ordinaire.

## L'organisme gestionnaire

UDAF Haute-Vienne

Domiciliée au 18-20 avenue Georges et Valentin Lemoine à Limoges

Téléphone : 05 55 10 53 60

Email : [udaf87@udaf87.asso.fr](mailto:udaf87@udaf87.asso.fr)

Personnes ayant qualité pour représenter l'établissement conformément aux statuts :

- Le Président du Conseil d'Administration : Monsieur Dominique LE BAIL

Et conformément au document unique de délégation du 1er février 2016 et à la délégation de pouvoirs du 1er février 2016 :

- Le Directeur Général : Monsieur Christophe LAFFAITEUR

### **Le projet associatif**

Le projet associatif validé par le Conseil d'Administration du 18 mai 2015 reprend les missions, les valeurs mais aussi les démarches du développement associatif, la gestion des services avec l'attachement à mettre en place des services de qualité par le biais d'une démarche d'amélioration continue. Il a fait l'objet en 2019 d'un travail de réflexion de la part des bénévoles et salariés de l'institution en vue de son renouvellement. Le nouveau projet associatif sera présenté et validé à l'occasion de l'assemblée générale 2020.

Sur le plan institutionnel, l'UDAF assure les missions générales (missions 1 et 2) et sa nouvelle convention d'objectifs 2016-2021 porte sur les actions : espaces parents en milieu scolaire, promotion des réseaux d'entraide entre parents, Lire et faire lire et l'usage responsable du numérique. Le service MJPM a validé son projet de service en Conseil d'Administration du 27 juin 2016 et le service DPF en Conseil d'Administration du 22 mai 2018.

### **Le projet de service MJPM est centré sur les 3 points suivants**

- L'autonomie

Dans le cadre de sa démarche d'Évaluation, les groupes Processus ont travaillé sur la thématique de l'autonomie. Cette réflexion a permis de définir, pour les 5 prochaines années, 4 axes de travail :

- Axe 1 : Donner l'information aux majeurs et s'assurer de sa bonne compréhension ;
- Axe 2 : Participation du majeur à sa mesure de protection ;
- Axe 3 : Favoriser l'autonomie par la gestion financière ;
- Axe 4 : Participation de l'utilisateur à la vie du service ;

- La place des familles

- Une culture éthique

### **Le projet de service DPF est centré sur les 4 axes suivants**

- L'autonomie

- La participation des familles à la vie du service DPF

- L'aide à la parentalité

- L'alimentation : comment allier petit budget et alimentation équilibrée

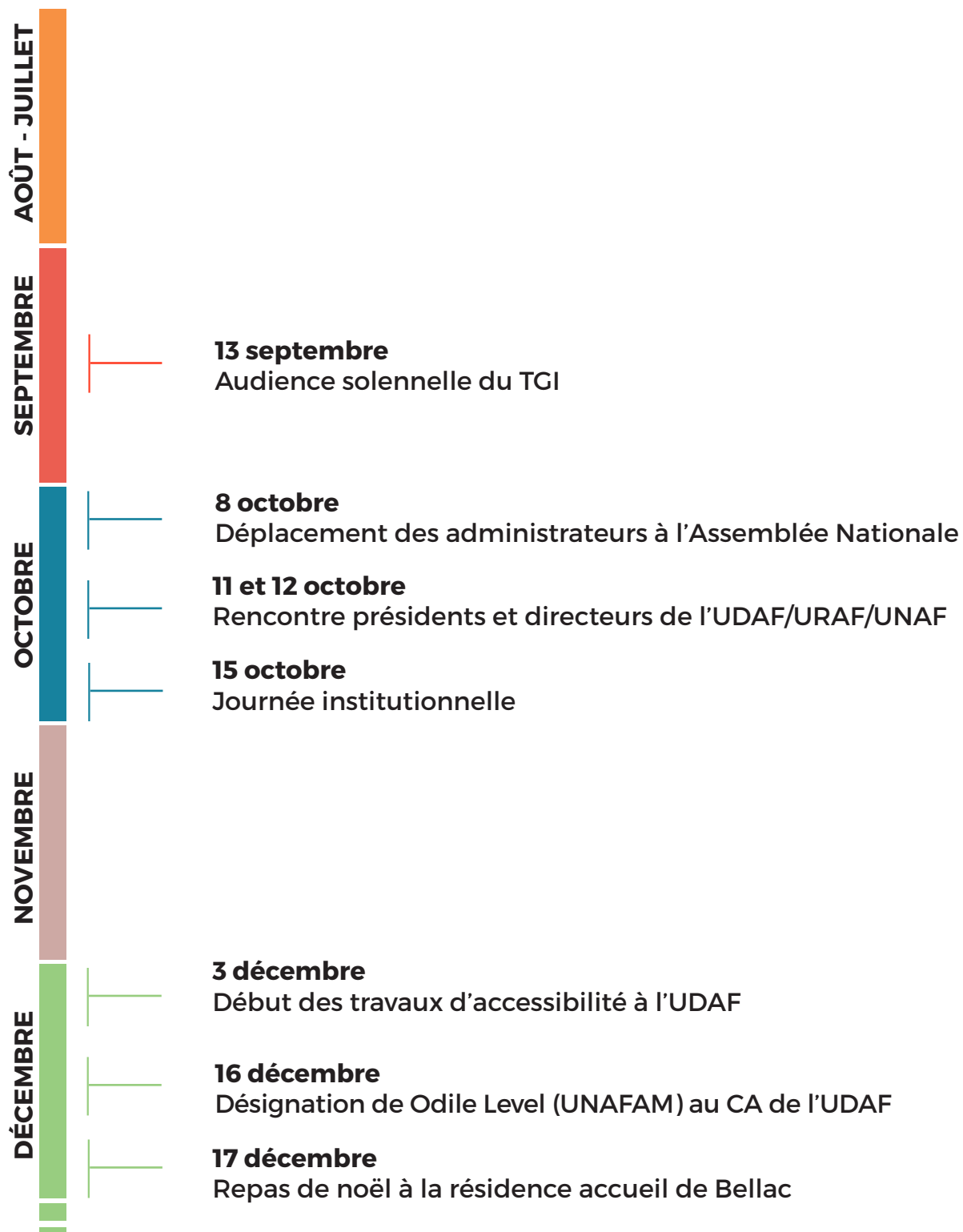
# SOMMAIRE

2019 - Les temps forts	6
2019 - Les chiffres clefs	8
<b>L'INSTITUTION FAMILIALE</b>	
Assemblée Générale	9
Bureau et Conseil d'Administration	9
Mouvements familiaux adhérents	11
Représentations	12
Groupes de travail, groupes de réflexion	14
<b>LES SERVICES</b>	
Le service Action Générale et Pôle Parentalité	15
Le service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)	26
Le service Protection de l'Enfance	34
Le service Logement	36
<i>Familles Gouvernantes - p. 36</i>	
<i>Résidence-accueil - p. 37</i>	
Les autres services	39
<i>Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF) - p. 39</i>	
<i>Action Éducative Budgétaire (AEB) - p. 41</i>	
<i>Micro-crédit personnel - p. 43</i>	
<i>Accès au droit - p. 45</i>	
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	47
<b>RAPPORT FINANCIER</b>	50
<b>RAPPORT MORAL</b>	54
<b>ANNEXES</b>	56
<i>Fonctionnement actuel de l'organisation familiale - p. 56</i>	
<i>Organigramme de l'UDAF 87 au 31.12.19 - p. 57</i>	
<i>Composition de l'UDAF 87 au 31.12.19 - p. 58</i>	
<i>Glossaire - p. 59</i>	
<b>NOTES</b>	61

# 2019

## LES TEMPS FORTS





2019

## LES CHIFFRES CLEFS

2125

Mesures de protection  
juridique en faveur  
des majeurs

92

Salariés

36

Associations  
Familiales  
Soit 3038 familles

11

Volontaires en  
service civique

21

Colocataires Familles  
Gouvernantes

76

Enfants  
accompagnés

24

Prêts micro-crédit  
accordés

21

Administrateurs

20

Résidents à Bellac

46

Représentants UDAF  
dans 74 organismes  
publics et CCAS

112

Permanences d'accueil  
dans le cadre de  
l'accès au droit

...



# INSTITUTION FAMILIALE

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

Le **jeudi 13 juin 2019**, l'UDAF de la Haute-Vienne a tenu son **Assemblée Générale Ordinaire** à la salle Michel Sorbier de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin à Limoges.

Cette assemblée s'est déclinée en plusieurs temps :

- La présentation des activités 2018 et des perspectives 2019,
- Les résultats comptables et financiers.



La présidente de l'UNAF Marie-Andrée BLANC est intervenue pour présenter la politique familiale et l'engagement du mouvement familial.

Elle a remis à cette occasion la **Médaille de la Famille** à Mme DE MOHRENSCHILDT, maman de 6 enfants, tous présents autour d'elle pour recevoir cette distinction.

Un apéritif convivial est venu clore cette Assemblée Générale 2019.

<< La famille DE MOHRENSCHILDT avec Mme BLANC, Présidente de l'UNAF, et M. LE BAIL, Président de l'UDAF de la Haute-Vienne.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois en 2019 et a abordé notamment les sujets suivants :

- Délégations de pouvoirs et modification des statuts,
- Consultations territoriales (démarche nationale du Président de la République),
- Rencontres représentants et débat national des 5 et 12 Mars 2019,
- Comptes UDAF et Services 2018,
- Autorisation de retraits d'espèces sur comptes des personnes protégées,
- Assemblée Générale,
- Projet associatif UDAF 2020-2025,
- Elections présidence et membres du bureau UDAF,
- Stratégie de communication UDAF,
- Commission de contrôle,
- Charte RGPD (Règlement Européen sur la protection des données),
- Budgets 2020,
- Charte informatique,
- Espace Familles CAF.

LES MEMBRES DU BUREAU



**Dominique LE BAIL**  
Président  
AFR  
(désigné)



**Monique LABUSSIÈRE**  
Vice-Présidente  
La Famille du Cheminot  
(désignée)



**Evelyne CACERES**  
Vice-Présidente  
CSF  
(élue)



**Victoire BRUNEAU**  
Vice-Présidente  
AFC  
(désignée)



**Annick ALLARD**  
Secrétaire  
AFC  
(élue)



**Gilles BERTON**  
Secrétaire adjoint  
CSF  
(désigné)



**Axel DE MOHRENSCHILDT**  
Trésorier  
AFC  
(désigné)



**Wali NOURESTANI**  
Trésorier adjoint  
MFR  
(désigné)



**Sylviane AUDRY**  
AFR  
(élue)



**Alain COUEGNAS**  
AFR  
(désigné)



**Véronique DELAYGUE**  
AFC  
(élue)



**Pierre DREVON**  
AFP87  
(désigné)



**Jean-François DUSSERVAIS**  
CSF  
(désigné)



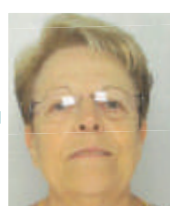
**Claudine FRICONNET**  
APF  
(désignée)



**Danielle GRENIER**  
Fondation Delta Plus  
(désignée)



**Bruno GUÉRIN**  
AFC  
(Coopté)



**Marie-France LAROCHE**  
AFTC  
(désignée)



**Odile LEVEL**  
UNAFAM  
(désignée)



**Séverine ROGER-LEBRUN**  
Jumeaux et plus  
(élue)



**Béatrice TARDIF**  
AFR  
(élue)



**Patricia TOUMIEUX**  
AFC  
(élue)

LES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## LES MOUVEMENTS FAMILIAUX ADHÉRENTS

Les associations familiales oeuvrent au quotidien au plus près des familles en développant des actions, des services d'intérêt familial, conformes aux attentes et besoins exprimés par celles-ci. Elles sont force de propositions et à l'initiative de nombreux projets. Elles mobilisent bon nombre de bénévoles sur le territoire de la Haute-Vienne.

Au 31 décembre 2019, l'UDAF de la Haute-Vienne regroupe :

**36 ASSOCIATIONS ADHÉRENTES ET MOUVEMENTS FAMILIAUX  
SOIT 3 038 FAMILLES  
(35 ASSOCIATIONS ET 3 043 FAMILLES EN 2018)**



Association Départementale des Parents d'Enfants Déficients Auditifs de la Haute-Vienne



Maisons Familiales Rurales



Association de Familles de Traumatismes crâniens et cérébro-lésés du Limousin



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES



Aide aux familles touchées par la maladie d'Alzheimer



Aide aux personnes ayant des troubles des apprentissages et à leur famille.

## LES REPRÉSENTATIONS

### Qu'est-ce que la représentation familiale ?

« L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et les Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) sont habilitées, sans préjudice de tous les droits et prérogatives pouvant résulter de leurs statuts, à représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, la région, le département, la commune.»

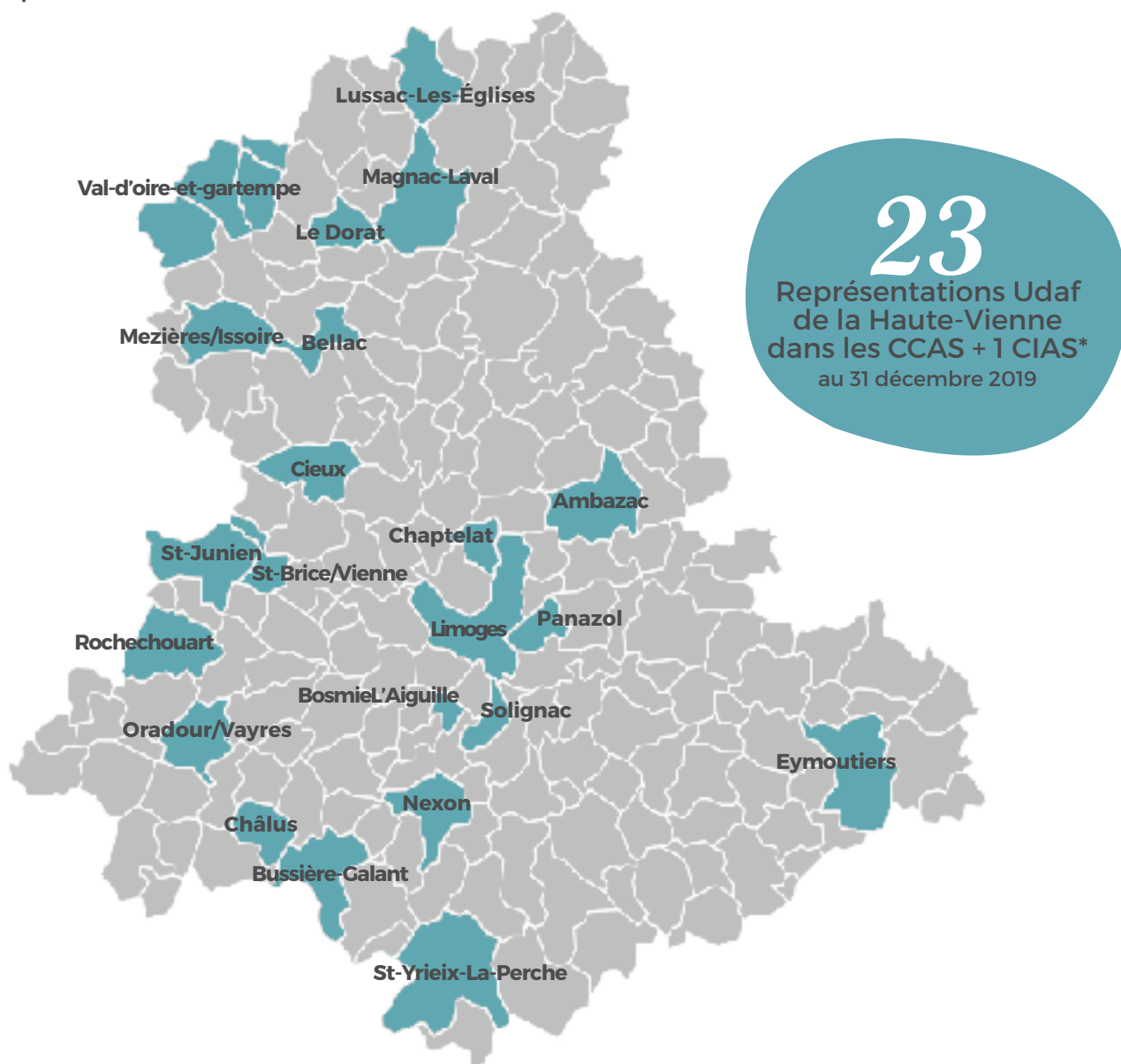
*Art. L 211-3 : Code de l'Action Sociale et des Familles*

Grâce à un suivi régulier, l'UDAF, par le biais de son Conseil d'Administration et son réseau associatif, assure la désignation et/ou le renouvellement de ses représentants dans les instances locales.

En décembre 2019, l'UDAF compte **46 représentants** familiaux, qui siègent dans **74 organismes publics** dont **23 CCAS/CIAS**.

Nous rappelons que les représentants non-salariés de l'UDAF assument leurs missions de représentation à titre bénévole.

#### ■ La représentation de l'UDAF 87 dans les C.C.A.S. ou C.I.A.S.



\*CIAS Pays de Nexon et Monts de Châlus / CIAS Haut Limousin en marche

## ■ La représentation de l'UDAF 87 dans les organismes publics

SANTÉ  
ACTION SOCIALE

Caisse d'allocations familiales  
 Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
 Centre de l'obésité St Yrieix  
 Centre Hospitalier Esquirol - Conseil de Surveillance  
 Centre La Chênaie - Commission des usagers  
 Clinique des Emailleurs - Commission des usagers  
 Clinique St Maurice La Jonchère - Commission des usagers  
 Collectif SISM  
 Commission départementale de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS)  
 Conseil Territorial Santé 87  
 Hôpital de jour Baudin - Commission des usagers  
 Hôpital intercommunal du Haut Limousin - Commission des usagers  
 Santé Service Limousin - Commission des usagers  
 Mutualité Sociale Agricole  
 Comité de recours Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)  
 Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie  
 Commission intercommunale d'accessibilité du Haut Limousin en Marche

HABITAT  
LOGEMENT  
CADRE DE VIE

Association départementale pour l'information sur le logement (ADIL)  
 Collectif Dessine-moi un logement  
 Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)  
 Commission de médiation Dalo  
 Conférence intercommunale du Logement  
 ODHAC  
 Office public de l'habitat Limoges Métropole  
 Office public de l'habitat St Junien  
 Office public de l'habitat St Yrieix  
 Plans locaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD)  
 SIAO (services intégrés de l'accueil et de l'orientation)  
 SOLIHA (solidaires pour l'habitat)

ENFANCE  
JEUNESSE  
FAMILLE  
ÉDUCATION

Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)  
 Lire et faire lire  
 Centre d'information aux droits des femmes et des familles  
 Comité de pilotage d'action contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes  
 Commission d'agrément à l'adoption  
 Commission départementale accueil des jeunes enfants  
 Commission de sélection dispositif expérimental prise en charge mineurs non accompagnés  
 Conseil de famille des pupilles de l'Etat  
 Conseil départemental jeunesse, sport et vie associative  
 Observatoire protection de l'enfance  
 Schéma d'accessibilité des services au public - Petite enfance jeunesse  
 Schéma départemental des services aux familles - Comité de direction  
 Schéma départemental des services aux familles - Groupe de travail

VIE QUOTIDIENNE

Bureau d'aide juridictionnelle  
 Collège départemental consultatif FDVA  
 Comité de pilotage - Education routière  
 Comité local des usagers - Direction des finances publiques  
 Conseil départemental d'accès au droit  
 Commission départementale de la cohésion sociale  
 Commission consultative des services publics locaux du Syded  
 Jury professions funéraires  
 Sélection d'appel à projets Etat

51

Représentations Udafe de la Haute-Vienne  
 dans des organismes publics  
 au 31 décembre 2019

# GROUPES DE TRAVAIL, GROUPES DE RÉFLEXION

## ■ La participation institutionnelle\*

Au-delà des représentations de l'UDAF de la Haute-Vienne dans divers organismes, l'UDAF 87 rencontre divers partenaires institutionnels et participe à divers travaux de réflexion et groupes de travail au sein de nombreuses instances départementales, régionales et nationales :

### Rencontres

- Rencontre avec le Préfet
- Rencontre avec les députés et sénateurs du département
- Rencontre avec le Président du Conseil Départemental
- Rencontres avec la Directrice de la DDCSPP
- Rencontre avec la DRJSCS
- Rencontre avec le TI
- Rencontre avec la Présidente et le Directeur de la CAF
- Rencontre avec la Vice-Présidente du CCAS de Limoges (renouvellement CCAS 2020)
- Rencontre avec la Présidente de l'Association des maires et élus de Haute-Vienne (renouvellement CCAS 2020)
- Rencontre avec la maire de Bellac
- Rencontre avec le Président de France Asso Santé
- Saisie du défenseur des droits à propos de la carte nationale d'identité des majeurs protégés qui mentionne l'adresse de l'Udaf
- Sur proposition de la députée Marie-Ange Magne, visite de l'Assemblée Nationale par une dizaine d'administrateurs ; ils ont pu également assister aux questions au gouvernement.

### Participations institutionnelles

- Conférence Intercommunale du Logement
- Conseil Départemental d'Accès au Droit
- COMED (commission médiation DALO)
- CCAPEX - Comité de pilotage
- PDALHPD
- ODPE (Protection de l'enfance)
- Schéma Protection de l'enfance
- SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation)
- Schéma départemental des services aux familles
- Bilan national et colloque LFL
- Participation à la journée nationale santé « santé-environnement »
- Participation à la journée nationale microcrédit UNAF
- Participation AG UNAF
- Rencontres Présidents/ Directeurs

### Groupes de travail

- Collectif SISM
- Schéma départemental des services aux familles
- Groupe de travail national Observatoire des familles
- Groupe de travail national Familles Gouvernantes
- Groupe de travail national Relation Famille Ecole
- Groupe national Ethique
- Commission d'agrément et d'arbitrage UNAF
- Commission nationale Développement associatif
- RGPD UNAF

En 2019, le Président a participé à 4 rencontres nationales, 4 rencontres interrégionales et une dizaine de rencontres de partenaires locaux.  
**Le temps de bénévolat qu'implique la fonction est estimé à environ 195 jours par an.**

## ■ Les commissions UDAF 87

Chacune de ces commissions rend compte et soumet ses propositions à l'approbation du Conseil d'Administration. En fonction des thématiques abordées, des membres d'associations ou des partenaires sont invités à venir enrichir les échanges au sein des différentes commissions.

En 2019, **2 nouvelles commissions ont été mises en place** : La Commission Enfance Jeunesse Famille et la Commission CCAS, toutes deux composées d'administrateurs et de représentants familiaux.

- Commission de Contrôle
- Commission Financière
- Commission Travaux
- Commission CAF
- Commission Logement
- Commission Santé
- Commission Éducation
- Commission Enfance Famille
- Commission Développement Associatif
- Commission CCAS
- Commission Ad'Hoc Projet Associatif

\* Glossaire p.59

# ACTION GÉNÉRALE ET PÔLE PARENTALITÉ

## ACTION INSTITUTIONNELLE

Le service de l'Action Générale et Parentalité a pour objet la mise en œuvre des obligations statutaires inhérentes au bon fonctionnement de l'Institution inscrites dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, la coordination de l'action institutionnelle et le développement des actions en faveur des familles.

Les différentes missions sont réalisées par une équipe composée d'une assistante de direction, d'une animatrice départementale et d'une assistante de développement de la vie associative.

En lien avec les orientations définies par le Conseil d'Administration, le service assure :

- l'organisation matérielle et administrative des réunions du Bureau, du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale et des différentes commissions et groupes de travail ;
- le suivi administratif des listes d'adhérents des associations et des fédérations ;
- le suivi des représentations de l'UDAF de la Haute-Vienne (renouvellement et/ou désignation) ;
- les relations et un soutien aux associations familiales adhérentes ;
- la mise en œuvre et le suivi du plan de développement de la vie associative ;
- le suivi des actions liées à la convention d'objectifs signée avec l'UNAF.

Il est, de ce fait, un interlocuteur privilégié des associations adhérentes, des représentants et des partenaires associatifs et institutionnels de l'UDAF. En 2019, l'UDAF de la Haute-Vienne a poursuivi les axes de travail déjà engagés, le soutien au réseau associatif et le développement des actions du pôle parentalité, et proposé un axe de travail prioritaire, une réflexion autour du projet associatif de notre Institution.

## VIE DE L'UNION

### ■ Rencontres et partenariats

Le service Action Générale et Parentalité fait le lien entre le Conseil d'Administration, les associations adhérentes et les différents services. Il s'emploie en outre à développer diverses collaborations avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire. Dans ce cadre-là, un réseau de partenariats s'est constitué :

- Soit directement par une participation active comme pour sa contribution aux travaux du Collectif SISM 87,
- Soit par des actions menées sur le territoire notamment Lire et faire lire en collaboration avec la Ligue de l'Enseignement ;
- Soit par la coordination d'actions communes entre ses adhérents

Ce travail en réseau a pour objectif notamment de collecter des données sur la vie des familles dans leur diversité pour alimenter nos travaux internes (commissions) et mieux assurer nos représentations.

### ■ Développement associatif

Depuis 2014, l'UNAF et le réseau des UDAF ont démarré un chantier d'envergure : le développement associatif dans l'objectif d'intégrer de nouvelles associations mais également d'accompagner et d'apporter un soutien à leurs associations adhérentes.

En 2019, l'UDAF a continué à renforcer le lien avec ses associations familiales et a proposé :

- **de diffuser et de relayer** diverses informations en lien avec les problématiques des associations adhérentes ainsi que de promouvoir leurs différentes manifestations annuelles,
- **d'être acteur** de leurs projets : conception et/ou impression de documents de communication et d'accompagnement par l'UDAF dans la conception et la mise en œuvre d'actions,
- **des temps d'échanges** entre bénévoles avec le café des représentants (échanges, notamment, dans le cadre du débat national annoncé par le Président de la République).

Le développement associatif tend également à susciter l'adhésion de nouvelles associations. Ainsi, toute association familiale dont les statuts sont conformes au Code de l'Action Sociale et des Familles peut rejoindre l'UDAF en tant qu'adhérent ou membre associé.

En 2019, l'Association **l'Odysée des Dys** a adhéré à l'UDAF de la Haute-Vienne. Elle vient en aide aux personnes ayant des troubles des apprentissages et à leur famille.

### ■ Communication

Dans le cadre du développement associatif, l'UDAF entend également améliorer sa visibilité et valoriser davantage les services proposés et actions menées en son sein.

Afin de faire connaître les positions prises par l'UDAF et le mouvement familial, les communiqués de presse UNAF sont envoyés à la presse locale, aux associations adhérentes, aux administrateurs, aux représentants et aux salariés de l'UDAF

### ■ Bulletin d'information

L'UDAF 87 diffuse son bulletin semestriel « La voix des familles » auprès de plus de 900 partenaires associatifs et institutionnels. Cet outil de communication est donc une tribune pour l'ensemble de nos associations adhérentes mais aussi pour l'ensemble de nos partenaires.

### ■ La fonction d'Observatoire des Familles

Nos services Tutelles, Accès au Droit, dispositif « Familles Gouvernantes », résidence-accueil, ... constituent un lieu d'observation des difficultés rencontrées par les familles. Nos représentations contribuent, elles aussi, à nous fournir un certain nombre d'informations sur la vie des familles en Haute-Vienne.

- **Observatoire régional et départemental des familles** : les enquêtes réalisées donnent une photographie des familles de la région et du département en lien avec une thématique donnée, Le thème 2019 était « Conciliation vie familiale et vie professionnelle »,
- **Comité de pilotage Observatoire des familles** : un administrateur de l'UDAF participe au comité de pilotage national, mis en place par l'UNAF.

### ■ Assemblée générale UDAF

L'UDAF de la Haute-Vienne a tenu une assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 13 juin, en présence de Marie-Andrée Blanc Présidente de l'Unaf : son intervention portait sur la politique familiale. La venue de Mme Blanc a été l'occasion de rencontrer différents partenaires institutionnels.

L'UDAF de la Haute-Vienne entend poursuivre la dynamique exposée ci-dessus en favorisant les rencontres et les échanges entre les différents acteurs associatifs familiaux de la Haute-Vienne et en accompagnant ses associations adhérentes dans leur propre développement.

2020

Une stratégie de communication globale fera l'objet de travaux en vue de mettre en œuvre une communication digitale conforme aux valeurs et objectifs que se fixe notre institution.



L'UDAF 87 mène depuis plusieurs années diverses actions en direction des familles, elle a participé activement aux travaux visant à rédiger et mettre en œuvre le Schéma Départemental des Services aux Familles et s'investit dans les groupes de travail en tant que co-pilote de deux actions, après avoir pendant de nombreuses années contribué aux réflexions des différentes instances du REAAP.

En 2017 dans le cadre d'une réorganisation, le Directeur Général a mis en place le pôle parentalité ayant vocation à œuvrer en faveur du développement d'actions de soutien à la parentalité.

### ■ Espace parents en milieu scolaire

#### LE COLLÈGE DONZELOT

Le Café des parents du Collège Donzelot a vu le jour à la rentrée scolaire 2016, après une année de réflexion, à l'initiative des équipes éducatives et d'encadrement de l'établissement et de l'UDAF 87, soutenues dans la démarche par les partenaires associatifs et institutionnels du collège.

#### Les partenaires :

Le Centre Social Entre-Deux (ALIS), l'Association Mosaïc et la FCPE sont les partenaires mobilisés auprès du personnel de l'établissement, et plus particulièrement l'infirmière, Brigitte Collet et l'Assistante Sociale, Hélène Benedetti et, bien entendu, avec l'appui d'un noyau de parents particulièrement impliqués.

Cette action bénéficie du soutien du REAAP et plus particulièrement de la CAF et du CGET.

**Café des parents du collège Donzelot**  
"(re)donner le goût de lire à nos ados"  
Que faire lire à nos ados?  
Animé par les professeurs documentalistes du collège et par Dominique  
Vendredi 06 Décembre 2019  
de 12h à 14h30  
Afin d'organiser au mieux votre accueil nous vous remercions de confirmer votre présence:  
creymond@udaf87.asso.fr ou 05 55 53 23 64

#### Les cafés des parents au sein de l'Espace Parents :

Le collège a mis à disposition, avec l'accord du Conseil Départemental, un lieu dédié au sein duquel les parents ont la possibilité de se réunir de 12h à 15h environ toutes les trois semaines afin d'échanger pendant la pause déjeuner de toutes les questions qui les intéressent en lien avec la scolarité de leurs enfants ou au sujet de comportements adolescents qui les interpellent et les interrogent avec pour objectif de leur permettre de s'enrichir mutuellement de leurs expériences mais aussi de s'appuyer sur les professionnels présents pour obtenir des pistes ou d'éventuelles orientations.

<< L'affiche d'un des cafés des parents organisé en décembre 2019 au Collège Donzelot. Le thème choisi était le goût pour la lecture chez nos adolescents.

## L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE RENÉ BLANCHOT

Dès début 2018, l'Assistante Sociale en charge du REP+ sur le quartier de la Bastide, le Directeur de l'École René Blanchot et la psychologue scolaire ont engagé une réflexion afin de mobiliser les parents des élèves de l'école au sein d'un Espace parents, lieu d'échanges, de partage et d'écoute au sein de l'établissement. L'UDAF a été associée afin d'apporter son soutien à la mise en œuvre de ce projet et au déploiement de cette action.

Ces cafés des parents proposés à partir de 8h30 c'est-à-dire au moment de l'accueil des enfants en classe en 2018 ont été programmés dès 2019 à partir de 13h45, le vendredi, toutes les 3 semaines, afin de répondre aux attentes des familles. C'est autour d'un groupe constitué de six mamans que le café des parents accueille chaque mois de 6 à 15 parents ou grands parents autour de thématiques diverses en lien avec la scolarité de leurs enfants mais aussi la vie des familles dans le quartier, les différences culturelles, la connaissance des lieux ressources et des questions liées à la parentalité.

*Une communication utilisée en 2019 >>> pour faire connaître les cafés des parents organisés à l'École Élémentaire René Blanchot.*



### ■ Ateliers Parentaux

En lien avec cette volonté de développer largement les espaces-parents en milieu scolaire, l'UDAF 87 propose des actions de soutien à la fonction parentale en intervenant dans les écoles auprès des parents sur différentes thématiques dont la question du sommeil, de la prévention des accidents de la vie courante ou encore des relations familles-école...

Une exposition «parapluie» est également proposée, comme outil de sensibilisation, aux associations qui le souhaitent afin d'illustrer la question des accidents domestiques qui demeurent première cause de décès chez les jeunes enfants en France.

Avant 3 ans	De 3 à 6 ans	De 6 à 9 ans	De 9 à 12 ans	Après 12 ans
Évitez et limitez les écrans. Choisissez des contenus adaptés à son âge.	Prévoyez le temps de découverte des écrans. Choisissez des contenus adaptés à son âge.	Encouragez le jeu créatif et le jeu social. Limitez le temps d'écran.	Encouragez le jeu créatif et le jeu social. Limitez le temps d'écran.	Encouragez le jeu créatif et le jeu social. Limitez le temps d'écran.
Limitez, gardez, arrêtez la télé.	Limitez les écrans, privilégiez les contenus éducatifs.	Créer avec les écrans, privilégiez les contenus éducatifs.	Apprenez lui à se protéger en ligne et à protéger ses échanges.	Récitez, discutez, il a encore besoin de vous!

**AMBAZAC**  
VENDREDI 29 MARS 2019 - 20H30  
Espace Mont Gerbassou  
« Salle Molière »  
Entrée Libre Parents-Professionnels

Interventions du Pôle parentalité de l'UDAF 87 lors de la quinzaine des écrans du Centre d'Animation d'Ambazac.

### ■ Information et sensibilisation en faveur d'un usage raisonné des écrans

En 2019, l'UDAF 87 a multiplié ses interventions sur la question des écrans afin de sensibiliser les familles à un usage raisonné du numérique en famille en s'appuyant, notamment, sur les ressources précieuses mises à disposition par l'UNAF avec **Mon enfant et les écrans**. Elle a inscrit cette action dans sa convention d'objectifs.

En 2019, l'UDAF est intervenue dans le cadre de la quinzaine des écrans organisée par le Centre d'Animation d'Ambazac, au sein du Centre social Entre Deux, au sein des écoles maternelles Montalat, situées en quartier prioritaire et Bénédictins, auprès des parents, sur cette question désormais centrale dans les foyers et source d'inégalité contre laquelle nous entendons agir.

L'UDAF a été sollicitée jusqu'en juin 2019 pour intervenir au sein des espaces de préscolarisation des écoles maternelles des quartiers prioritaires de la ville. A partir de septembre, les interventions ont lieu dans des centres sociaux, des espaces PMI ou dans des établissements scolaires mais se déroulent hors temps scolaire.

## ■ Parents-enfants dans la séparation

### LE CONTEXTE

Aujourd'hui, 3 millions d'enfants ne vivent pas avec leurs 2 parents. Les divorces et séparations se sont, en effet, multipliés au cours des dernières décennies posant la question de la place de l'enfant.

La décision de mettre fin à la vie de couple résulte d'un choix d'adultes toutefois les enfants en sont directement et immédiatement impactés.

La grande majorité des parents souhaite ardemment poursuivre leur implication et maintenir leur lien avec leurs enfants et rares sont les enfants qui souhaitent rompre les liens avec l'un de leur parent ou se sentent réellement soulagés du divorce de leurs parents.

Il n'y a évidemment pas de réaction type identique pour chaque enfant et il est parfois difficile de décoder les messages même en étant très attentif au vécu de l'enfant dans la mesure où il est extrêmement rare que la question du divorce soit abordée : tristesse, colère, isolement, changements d'humeur, moins disponible pour les apprentissages scolaires, maux de ventre, de tête, perte de sommeil, d'appétit, fatigabilité etc...

### COMMENT GARANTIR L'INTÉRÊT DE L'ENFANT ET LA PRISE EN COMPTE DE SA PAROLE DANS CES SITUATIONS ?

Le projet est issu du constat des difficultés rencontrées par les parents séparés dans l'exercice de leur coparentalité auxquelles s'ajoutent, pour parents et enfants, des difficultés d'organisation liées aux repères nouveaux qui découlent des changements de structures familiales dans un contexte parfois conflictuel.

Malgré toutes les propositions d'accompagnement mises à disposition des familles (médiation par exemple), il semble que la place et la parole de l'enfant, ainsi que la prise de conscience des parents de cette parole autour de la séparation demeurent un point à améliorer.

Cette action se propose de constituer une porte d'entrée pour la famille vers d'autres dispositifs d'accompagnement. Dans le cadre de séparations, qu'elles soient conflictuelles ou non, les parents ont besoin d'échanger sur des aspects parfois purement pratiques et organisationnels. De la même manière, les enfants de parents séparés ou en instance de séparation éprouvent le besoin de libérer une parole sur un sujet parfois douloureux afin de trouver des repères dans une configuration familiale inédite.

Le pôle parentalité de l'UDAF 87 s'est donc proposé de répondre à cette attente en mettant en place un groupe de parole d'enfants vivant ou ayant vécu l'expérience de la séparation de leurs parents.

### POURQUOI ?

L'objectif de cette action est de prévenir les difficultés liées à l'exercice de la parentalité dans le cadre de situation de séparation et soutenir les parents dans leur rôle éducatif en facilitant les échanges parents/enfants en permettant en particulier de libérer la parole de l'enfant en direction des parents.

L'objectif du groupe est de permettre à chacun, selon son vécu, de composer plus harmonieusement avec ses sentiments et les questions que le divorce a fait surgir en même temps que les changements de vie qui l'accompagnent.

### POUR QUI ?

L'intervention pourra donc être très utile aussi bien à des enfants aux prises avec des situations difficiles et des sentiments pénibles qu'à des enfants qui auraient déjà acquis un équilibre, ce qui permettrait de les conforter et de renforcer les attitudes positives déjà en œuvre.

En revanche, pour des enfants dans des situations familiales problématiques empreintes de conflits importants et de violences diverses, ce type d'intervention n'est clairement pas approprié, elle ne vise pas à remplacer une intervention individuelle ou familiale de nature thérapeutique qui toucherait plus spécifiquement des désordres émotifs ou des troubles du comportement.

### COMMENT ?

Pour ce faire, l'UDAF 87 propose la mise en relation de personnes qui ont en commun de vivre une expérience similaire - la séparation.

Au cours de ces rencontres, parents et enfants sont séparés et peuvent ainsi s'exprimer librement ce qui doit permettre de donner lieu à des échanges en famille.

Cette action inscrit l'enfant au cœur du rôle éducatif de coparentalité des parents séparés et permet de faire famille autrement.

Le rôle du groupe d'aide n'est pas de remplacer celui du parent, bien au contraire. Le programme est complémentaire de l'apport des parents et s'avère beaucoup plus efficace quand ces derniers s'impliquent dans la démarche et partagent avec les intervenants la préoccupation du mieux-être de l'enfant.

Pour faciliter l'ouverture de cette communication parent-enfant il est primordial de ne pas perdre de vue les exigences d'une telle démarche tant pour l'enfant que pour le parent. Le support et la préparation des deux sont nécessaires car les charges émotives peuvent être assez importantes durant cette période. La capacité d'écoute et de compréhension mutuelle risque d'être affectée.

Nous invitons donc les parents à participer à un atelier spécifique animé par Sigfried Boel, qui leur propose de les aider à se mettre dans les meilleures dispositions pour accueillir la parole de leur enfant et à réfléchir ensemble à la place et au rôle de chacun dans cette nouvelle organisation familiale.

L'objectif principal étant de permettre au parent d'être plus disponible à l'enfant sans lui confier ses préoccupations d'adulte. Le plus grand défi des parents après la séparation est de se positionner comme « parent » et non comme « ex-conjoint » et de ne pas oublier que l'enfant a droit au maintien du lien avec ses deux parents quelles que soient les limites de ceux-ci.

## CONCRÈTEMENT

L'atelier se décline sur 4 séances d'une durée d'une heure trente à deux heures pour chaque groupe, la quatrième et dernière séance, aboutissement de l'action, se déroule en commun : parents et enfants sont réunis.

Les groupes sont co-animés par un binôme de professionnels formés à l'animation de groupe de parole d'enfants.

Etant donné les différences de problématiques et de modalités d'expression des enfants selon leur âge, l'action est proposée à un groupe d'enfants de 6 à 11 ans.

Il n'existe pas ou alors peu de lieux ressources pour venir en aide aux enfants de parents séparés où ils seraient susceptibles de trouver un soutien, une aide ou des pistes de solutions pour faire face à des situations parfois difficiles dans un lieu neutre à l'abri des tensions parentales.

Les parents ont eux aussi besoin d'être aidés, accompagnés et soutenus dans la communication avec leurs enfants autour du sujet de la séparation parfois chargée affectivement.

Au terme de l'action chacun doit être capable d'investir une place reconnue et repérée pour un meilleur équilibre familial.

**«PARENTS ET ENFANTS DANS LA SÉPARATION»**

**Vous êtes séparé-e ou en cours de séparation, vous êtes soucieux du bien être de votre enfant? Nous vous proposons**

**Pour vous Parents, dans le même temps, un groupe d'échanges pour vous préparer à accueillir la parole de votre enfant**

**UN GROUPE DE PAROLE POUR VOTRE ENFANT de 6 à 11 ans**  
un espace de parole sécurisant pour traverser cette période de changements

**Cycle de 4 ateliers Les mardis**  
**8 et 15 octobre, 5 et 12 novembre 2019 de 17h30 à 19h30**  
**A l'Espace Familles**  
**25, rue Firmin Delage à Limoges**

**Gratuit**  
**Renseignements et inscription**  
**UDAF 87 - 05 55 33 23 64**

Logos: ALLOCATIONS FAMILIALES, Caf de la Haute-Vienne, LIMOGES 19100, santé famille retraité services, ESPACE FAMILLES, Udaf Haute-Vienne UNIS POUR LES FAMILLES

▲ Des groupes de parole et des ateliers ont été à nouveau proposés aux parents et aux enfants confrontés à l'épreuve de la séparation.

## UNE PHASE EXPÉRIMENTALE ENCOURAGEANTE

Les 3 sessions du groupe de parole d'enfants et de parents séparés qui ont eu lieu entre fin 2018 et fin 2019 nous ont permis de mesurer l'intérêt d'une telle action pour les familles qui en ont bénéficiées.

Nous avons été contactés par 34 familles, 19 se sont pré-inscrites, et 13 ont effectivement participé aux ateliers dont une partiellement.

Nous envisageons de renouveler ces ateliers avec une fréquence de 2 à 3 ateliers par an répartis entre chaque période de vacances scolaires à savoir 2 séances avant les vacances, 2 séances après, de façon à ce que l'autre parent puisse être associé même en cas de résidence fixée chez un seul parent.

Par ailleurs, cette action permet à notre service de rencontrer des parents isolés, de créer des solidarités au sein du groupe parents et de répondre ainsi à notre volonté de créer un réseau de parents « solos » susceptibles de se soutenir mutuellement.

En réponse à l'expression d'une demande forte de certains participants, nous envisageons de proposer à des pères séparés un lieu d'expression et de réflexion spécifique « père après la séparation »

**2020**

Le pôle parentalité continue de déployer des actions en lien avec la convention d'objectifs et les priorités de l'UDAF de la Haute-Vienne.

## ÉDUCATION ET CULTURE

### ■ Lire et faire lire



« Lire et faire lire » est né en 1999 du souhait de 120 écrivains et du ministère de l'Éducation Nationale qui ont fait appel aux retraités pour transmettre aux enfants le plaisir de la lecture. En Haute-Vienne, depuis presque 20 ans, l'action est coordonnée par la Ligue de l'Enseignement-Fol 87 et l'UDAF 87, soutenues par l'Inspection Académique de la Haute-Vienne. Cette activité, basée sur le plaisir de lire et la solidarité entre les générations, met en relation des retraités bénévoles et de petits groupes d'enfants, autour du plaisir de la lecture.

**155  
BÉNÉVOLES**



**EN HAUTE-VIENNE**



**115  
STRUCTURES**



**42  
COMMUNES**



**7  
FORMATIONS**



**73  
ÉCOLES**  
(Dont 39 maternelles, 32 élémentaires  
et 2 collèges)



**18  
STRUCTURES PETITE ENFANCE**



**15  
CENTRES DE LOISIRS**



**8  
STRUCTURES « AUTRES »**  
(IME, EHPAD, bibliothèques...)



**1  
BIBLIOTHÈQUE**

### LA FORMATION DE NOS BÉNÉVOLES

L'intervention des bénévoles de cette association se veut de qualité. Chaque année un plan de formation est élaboré en fonction des attentes et besoins recensés auprès des lecteurs du département : une dizaine de demi-journées de formation ont été programmées (« Lectures aux 9-11 ans » par les bibliothécaires de la BFM de l'Aurence, « Lire la poésie » par Brigitte Billaudelle à la Médiathèque de Nexon, « La lecture à voix haute » par Marc Roger - Lecteur public...)

Certaines de ces formations sont financées grâce au soutien du FDVA - Fonds pour le Développement de la Vie Associative et de la fondation SNCF.

De nombreuses actions ont été menées au cours de l'année :

- Salons du livre (St-Yrieix-La-Perche - Chaptelat - St-Junien),
- 1ère braderie Lire et faire lire à Limoges,
- Lectures de citoyens,
- Randonnées contées,
- Animations de rue au Val de l'Aurence, à la Bastide,
- En lien avec le national : participation aux Sacs de Pages, à Lire la science et au Prix poésie,
- La voix des lecteurs,
- Musée de la résistance - Exposition Anne Franck,
- Rencontre d'auteur jeunesse : Hubert Ben Kemoun,
- Lectures en anglais au Chapeau Magique,
- Lectures partagées à l'Espace Familles de la CAF,
- Lectures avec l'association EFA,
- Lectures à Page et Plumes,
- Lectures à la FNAC.

## ■ Lectures de citoyens

La DDCSPP de la Haute-Vienne a initié depuis l'année 2013-2014 une opération intitulée « Lectures de citoyens » en proposant aux gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs, d'ateliers d'accompagnement à la scolarité ou encore de bibliothèques associatives implantées sur le département de participer à cette action. L'objectif de cette action est de promouvoir la fraternité et en particulier les valeurs d'écoute, d'entraide et de respect, et de permettre au jeune public de donner un sens plus concret au « vivre ensemble ».



Les enfants de l'Accueil de Loisirs de La Jonchère fièrement réunis lors d'une action « Lecture de citoyens ».

Depuis 2016, l'opération est confiée à la coordination départementale Lire et faire lire. Au cours de l'année scolaire, environ 150 jeunes âgés de 6 à 14 ans, accueillis au sein de sept structures d'animation de la Haute-Vienne, ont découvert une sélection de livres sur le thème de la fraternité et du vivre ensemble. Ils ont lu les livres sélectionnés et, en lien avec cette thématique, participé à des activités, des ateliers d'art postal, et goûter Babel (Laïcité et fait religieux).

Les lectures se sont déroulées entre novembre et avril 2019.



### DIPLOME DU LECTEUR ET DU CITOYEN 2019

Cette attestation est attribuée à

---

Pour sa précieuse contribution et participation aux  
Lectures de Citoyens



Fait à LIMOGES, le 18 avril 2019






La clôture de l'événement a eu lieu le jeudi 18 avril 2019 à la Préfecture de la Haute-Vienne. Au programme de cette journée citoyenne en présence de Mme la Directrice de la DDCSPP, des Présidents de l'UDAF 87 et de la Ligue de l'enseignement 87 : vote des enfants pour l'ouvrage préféré, visite de la préfecture, confection de boîtes à livres, stand sur la langue des signes, lectures par les bénévoles de Lire et faire lire...

« Diplôme « du lecteur et du citoyen » délivré aux jeunes participants au terme de ces opérations initiées par la DDCSPP.

Chaque année, divers partenariats et collaborations se concrétisent auprès d'acteurs engagés dans l'action. Eovi MCD groupe Aesio a soutenu cette action et a proposé l'animation d'ateliers autour de la langue des signes.

Des séances de lecture ont été programmées en vue de promouvoir le goût de lire et le lien entre les générations.

Enfin les enfants ont pu se familiariser avec la démarche d'une élection et découvrir à travers les ouvrages choisis les notions de solidarité, d'entraide, de respect et de vivre-ensemble...

Cette action est financée par la DDCSPP, d'autres sources de financement sont recherchées pour maintenir la qualité de l'offre d'activités proposées à ce jeune public.

## ■ Les jeunes enquêteurs de la laïcité

Depuis 2017, soutenue et formée par l'association Enquête, l'UDAF 87 particulièrement sensible à la question du vivre ensemble et au respect de la diversité a souhaité investir le champ de l'enseignement de la laïcité et des faits religieux. L'objectif est de contribuer à faire de ces questions un sujet de connaissance, de débat et d'échanges pour les jeunes issus de cultures différentes.

Au cours de ces dix à quinze séances d'une heure, les animatrices proposent d'aborder d'une manière ludique et sous un angle laïque et non confessionnel les différents cultes, les pratiques et les rites en utilisant différents supports. A l'issue de ces ateliers, les enfants sont invités à visiter différents lieux de culte ou institutions républicaines présents sur le département. Un diplôme du « Jeune enquêteur de la laïcité » est remis aux enfants participants.

En 2019, l'UDAF 87 s'est engagée auprès de l'Association Vital à Limoges : treize séances d'1h ont eu lieu auprès de jeunes âgés de 12 à 16 ans et deux visites : exposition Anne Franck – visite du temple bouddhique de Rancon.

## ■ Parcours culture

Suite à l'adhésion de l'UDAF à la charte « Passerelle culturelle » de la Mairie de Limoges, une démarche visant à favoriser l'accès à la culture et la fréquentation des salles de spectacle des personnes sous mesure de protection a été mise en œuvre en lien avec les services et en partenariat avec les associations du réseau.

- Accès à la culture pour tous,
- Un accompagnement collectif ou individuel,
- Une sélection de spectacles,
- Des visites en journée possibles,
- Pour favoriser l'autonomie et lutter contre l'isolement.

L'UDAF 87 a souhaité développer une action visant à contribuer à une meilleure intégration sociale des personnes vulnérables en leur proposant de participer à des activités culturelles avec un accompagnement spécifique pour, progressivement, les amener vers l'autonomie. L'objectif de la démarche est de lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale des publics « empêchés ».

En 2019, grâce au concours de jeunes volontaires en service civique, 14 bénéficiaires ont choisi, selon leurs affinités, d'assister à pas moins de 21 spectacles dans le réseau des salles de spectacles de Limoges.

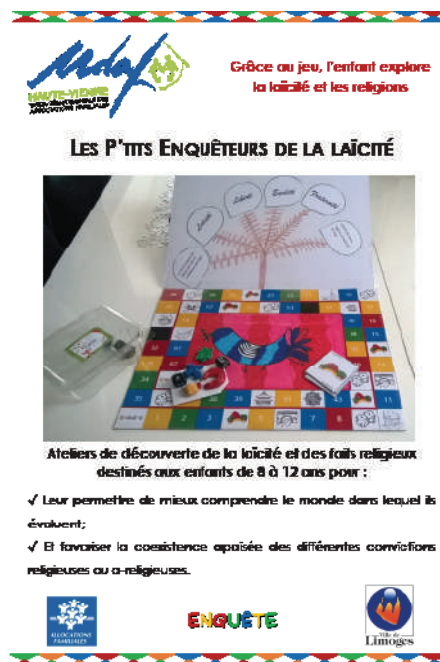
## ■ Validation des Acquis de l'Expérience - VAE

Fin 2017, l'UDAF 87 a répondu à un appel d'offre de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Nouvelle-Aquitaine pour l'organisation matérielle et logistique des sessions de VAE dans les domaines du social et du para-médical : Aide-Soignant, Auxiliaire de puériculture, Infirmier de bloc opératoire, AMP-AVS-AES, Assistant Familial, TISF et DEIS. Cette prise en charge a été renouvelée en 2019.

L'Action Générale a organisé **17 sessions** et traité **151 dossiers** en 2019.

L'année en cours sera consacrée à la poursuite des projets «Éducation et Culture» évoqués dans cette partie.

2020



Les grands thèmes de la laïcité sont abordés grâce à des outils ludiques comme ce plateau de jeu. ^



### ■ Collectif SISM

Ce collectif, composé du Centre Hospitalier Esquirol, l'association Prism, les Groupes d'Entraide Mutuelle, l'ARGOS, l'AFTC et l'UDAF, met en œuvre différentes actions d'information et de sensibilisation dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale mais aussi tout au long de l'année.

La thématique retenue en 2019 est : **la Santé mentale à l'ère du numérique**. Au cours de cette édition, ce sont près de 350 participants qui ont été mobilisés sur plusieurs manifestations proposées sur les territoires de St Yrieix, Limoges et St Junien.

La Quatrième édition des Randopsy a de nouveau proposé aux participants de marcher pour faire tomber les préjugés sur la santé mentale. Ces 3 randonnées sur 3 territoires ont rassemblé plus de 200 personnes.

En octobre, le collectif a organisé 3 manifestations dans le cadre de la journée mondiale de la santé mentale. Le thème : « Après l'hospitalisation, organisation de la prise en charge dans la cité »

Ces manifestations ont pour objectif de sensibiliser le grand public et favoriser une meilleure connaissance de la santé mentale.

### ■ Participation à France Asso Santé

Le partenariat se renforce dans le cadre de la formation des représentants santé mais aussi de la défense des usagers.

# MANDATAIRE JUDICIAIRE

## MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

**2125**

MESURES  
Au 31/12/2019

**183**

NOUVELLES MESURES  
En 2019

**234**

MESURES TERMINÉES

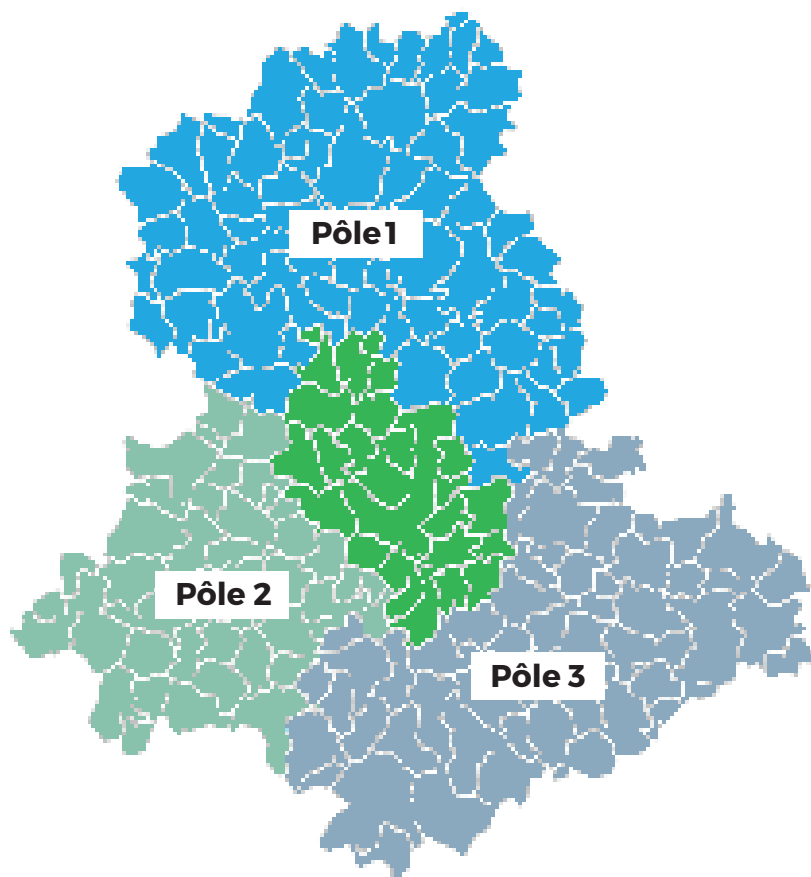
**1560** MESURES À DOMICILE

**565** MESURES EN ÉTABLISSEMENT

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007, l'UDAF 87 a été habilitée par l'arrêté préfectoral N°1654 pour les Mesures de Protection des Majeurs modifiée le 8 juin 2015 pour l'extension de l'activité passant de 2068 à 2180 mesures.

Ce service est organisé en trois Pôles regroupant des équipes de délégués mandataires judiciaires.

Chaque Pôle intervient sur Limoges et sur un secteur rural défini et gère toutes les mesures civiles. Cette organisation permet notamment de favoriser le partenariat avec les différents intervenants, en vue d'une meilleure prise en charge des personnes.



**Pôle 1 :** Suite au départ à la retraite de M. J. MERZEAU fin 2018, Madame MF. MOLES a été nommée au poste de cheffe de service. Ancienne coordinatrice du Pôle Logement, elle a pris la fonction de cheffe de service début 2019 et anime maintenant l'équipe de 13 déléguées mandataires du pôle qui couvre le nord du département.

**Pôle 2 :** Madame C. POTTIER assure l'animation d'une équipe de 6 déléguées mandataires domicile pour le sud-ouest du département et de 7 délégués mandataires prenant en charge toutes les personnes étant en structure personnes âgées et/ou handicapées sur l'ensemble du département.

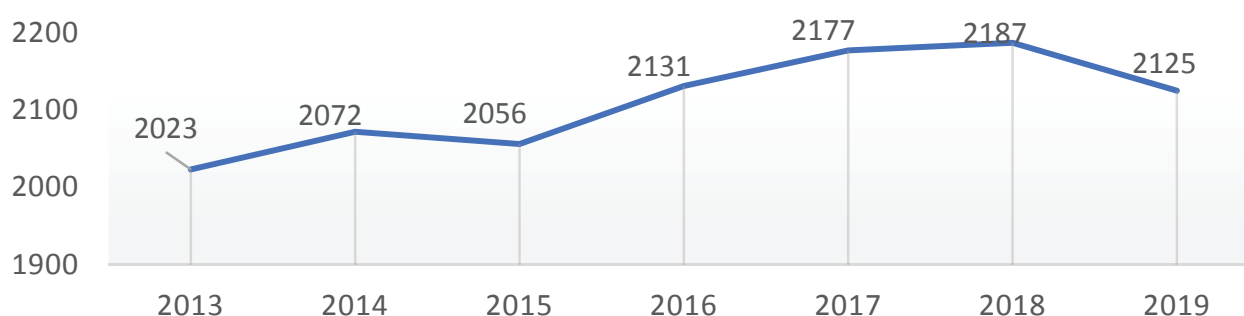
**Pôle 3 :** Madame P. COUDERT anime une équipe de 13 déléguées pour le secteur sud-est du département et coordonne également l'intervention d'1 déléguée polyvalente intervenant sur l'ensemble des trois pôles en fonction des besoins (surcharge de travail, absences diverses,...)

Trois services supports aux pôles tutelles permettent d'assurer au mieux la prise en charge de ces mesures de protection, les équipes tutelles peuvent s'appuyer sur différents services :

- Le service juridique intervient en soutien aux mandataires judiciaires sur les aspects :
  - ⇒ patrimoniaux des dossiers : successions, ventes de biens immobiliers, placements financiers...
  - ⇒ les aspects contentieux quand les majeurs protégés sont impliqués dans des contentieux amiables ou judiciaires au civil notamment.
  - ⇒ les tutelles ou curatelles ad'hoc et curatelles simples. Monsieur S. BORDENAVE encadre ce service composé de 3 assistantes juridiques, 1 gestionnaire de patrimoine immobilier, 1 gestionnaire de patrimoine mobilier et 2 secrétaires.
- Le service administratif soutient les délégués mandataires pour la partie administrative des mesures et l'accueil téléphonique et physique du public grâce :
  - ⇒ aux secrétaires « tutelles » pour le suivi administratif des dossiers des majeurs de l'ouverture à la fin de la mesure (entre 150 et 200 dossiers par secrétaire),
  - ⇒ une équipe « Accueil » en charge de l'accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h00 (sauf le mercredi après-midi) ainsi que de la gestion du courrier arrivé et départ.
  - ⇒ de secrétariats spécifiques tels que secrétariat Fichier, secrétariat Frais Médicaux, ou encore secrétariat polyvalent. Madame MN. PENIGUEL assure l'animation de ce service composé de 25 salariés
- Le service comptable encadré par Mesdames MJ. D'ABZAC et S. RINCKEL prend en charge aussi bien la comptabilité institutionnelle que la comptabilité des tiers Tutelles ainsi que des autres services de l'UDAF.

## L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2019

### Evolution du nombre de mesures par année



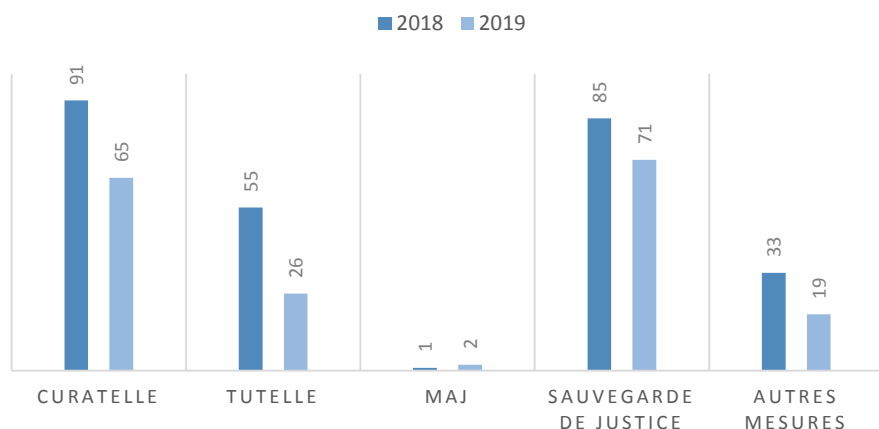
Cette année a été marquée par une légère baisse du nombre de mesures (-2.83% par rapport à 2018).

Cette baisse de 62 mesures peut s'expliquer par plusieurs causes :

- la non attribution de mesures sur les trois mois d'été,
- l'arrivée de nouveaux mandataires individuels sur le département,
- le changement à plusieurs reprises de juges de tutelles sur l'année.

Le nombre de nouvelles mesures pouvant être pris en charge par le service est adressé au Tribunal d'Instance chaque mois. Ce fonctionnement permet de gérer le flux des nouvelles mesures sur l'ensemble de l'année mais également de ne pas dépasser notre autorisation d'activité.

## EVOLUTION DES NOUVELLES MESURES ENTRE 2018 ET 2019

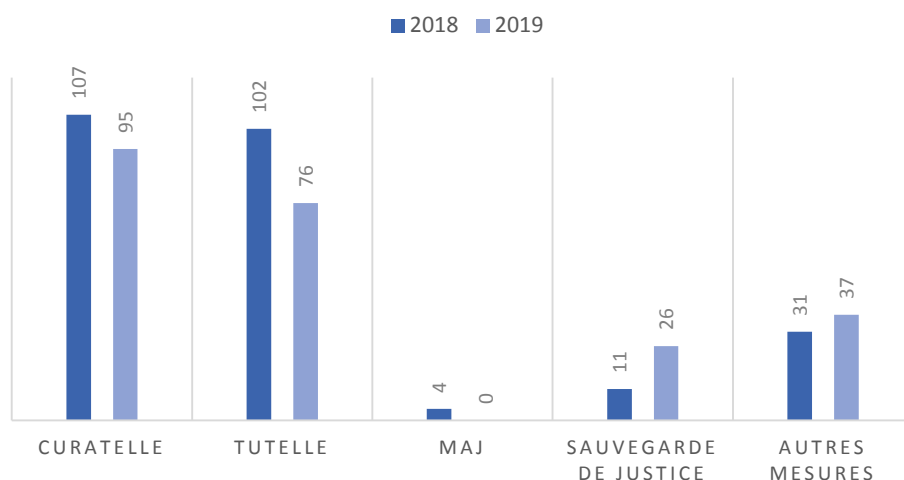


Cette baisse est en conséquence principalement due au nombre de nouvelles mesures beaucoup moins important que les années précédentes. En effet, on enregistre une moyenne de 15 nouvelles mesures attribuées par mois contre 22 mesures par mois en 2018.

Cette baisse des nouvelles mesures est cependant compensée par l'effet inverse concernant les fins de mesures. On note que le nombre de fin de mesure est en légère diminution par rapport à 2018 -3.22%.

Ces deux phénomènes ont, malgré cette baisse d'activité, permis de stabiliser les effectifs des délégués mandataires sur l'année 2019 alors que l'on constatait un turn-over important depuis plusieurs années.

## COMPARATIF DES FINS DE MESURE 2018/2019

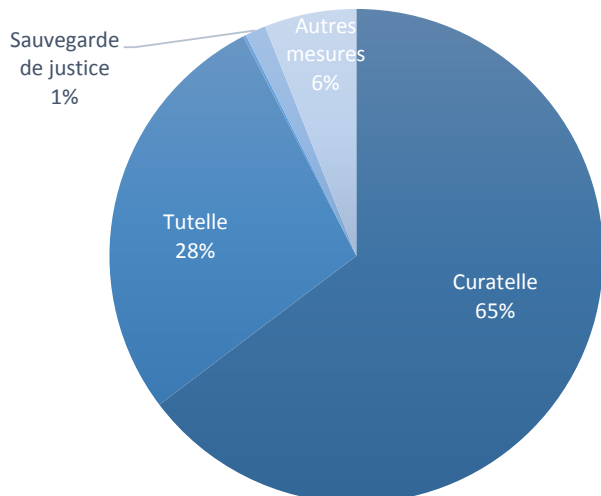


Le service a également accepté, suite à la demande des juges des tutelles, de prendre en charge plusieurs enquêtes sociales, en amont du prononcé de la mesure de protection, afin d'effectuer une évaluation sociale de la situation de la personne et identifier si la mesure de protection était la meilleure réponse aux besoins de la personne.

La **sauvegarde de justice** est une mesure de protection provisoire n'entraînant pas d'incapacité juridique. Elle ne peut durer plus d'un an, et est renouvelable une fois. On enregistre 29 mesures au 31/12/2019.

La **tutelle** s'applique à une personne qui a besoin d'être représentée de manière continue dans les actes de la vie civile. Cela suppose une altération grave des facultés mentales ou corporelles. Elles représentent 589 mesures au 31/12/2019.

## Répartition par type de mesures



La **curatelle renforcée** permet au majeur protégé d'être assisté du curateur pour tous les actes de la vie civile. Elles représentent 1 375 mesures au 31/12/2019.

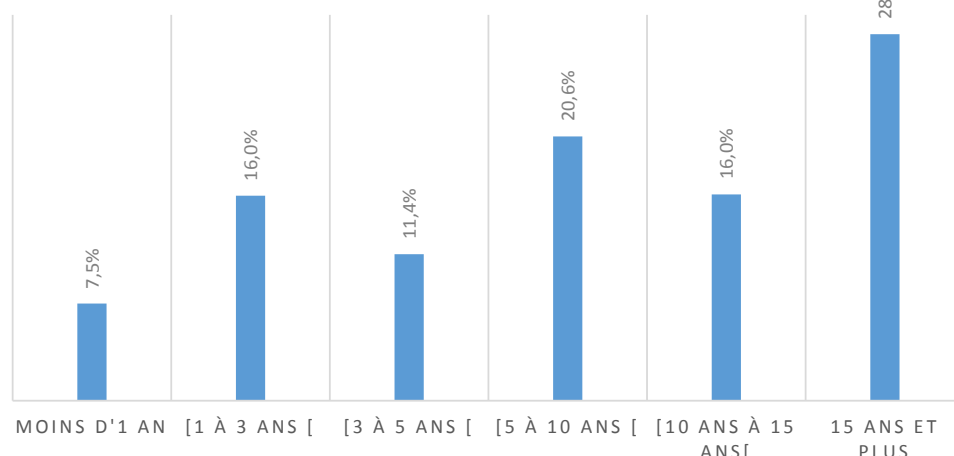
La répartition des mesures sur l'année 2019 est la suivante :

- 1 560 mesures pour des personnes à domicile soit 73.41% des mesures
- 565 mesures pour des personnes en établissement représentant 26.59% des mesures.

Cette répartition est sensiblement équivalente aux années passées, bien que l'on note une légère augmentation des mesures à domicile.

## ANCIENNETÉ DES MESURES

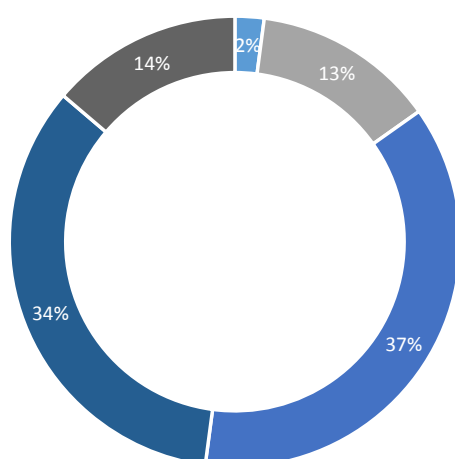
Concernant les mesures en cours, on constate une légère baisse des mesures prononcées il y a moins de 5 ans qui représentent 35% des mesures (contre 40% en 2018). La mesure la plus ancienne est prononcée depuis 47 ans soit en 1972.



## ETUDE DU PUBLIC PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE EN 2019

Les différentes statistiques d'étude du public accompagné dans le cadre des mesures de protection, réalisées notamment dans le cadre des rapports d'activité annuels, montrent qu'il n'y pas de grande évolution du profil des personnes.

### Répartition des majeurs par âge



■ Moins de 25 ans ■ 25-39 ans ■ 40-59 ans ■ 60-79 ans ■ 80 ans et +

La répartition hommes/femmes est sensiblement similaire d'année en année avec, pour l'année 2019, une proportion de femmes représentant 47% de notre public contre 53% pour les hommes.

La pyramide des âges ne fait pas non plus apparaître d'évolution significative, c'est pourquoi nous faisons le choix de vous présenter cette année une répartition mixte des âges. Elle permet de constater que les tranches d'âges intermédiaires (40/59ans) et (60/79ans) représentent plus de 70% de notre public. Au contraire les moins de 25 ans représentent seulement 2% de notre public.

## L'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

Pour cette année 2019, deux volontaires ont pu intervenir simultanément au titre de cette mission, permettant ainsi la reprise des visites auprès de personnes qui n'en avaient pas reçues depuis plusieurs années.

Ainsi, cela a concerné **382 personnes (contre 64 l'an passé) et 41 structures (contre 18 l'an passé), pour 496 interventions au total sur l'année**. Cela a représenté au total 518 heures de présence dans les établissements.

Les domaines d'intervention restent prioritairement axés sur les conversations/discussions, quelques promenades et déplacements, pour faire par exemple des achats de vêtements.

Les résidents apprécient ces visites qui s'inscrivent dans une dynamique intergénérationnelle.

Les volontaires sont en général de jeunes étudiantes désireuses de découvrir l'accompagnement des personnes âgées et leur apportent présence et réconfort. Ces temps d'échange, d'écoute permettent à ces personnes seules et isolées de s'exprimer et de rompre avec un quotidien souvent monotone.

La mise en œuvre de ces missions permet aussi le renforcement du lien existant entre les personnes âgées et le mandataire judiciaire qui ainsi appréhende mieux leurs besoins, et une plus fine observation

de leurs conditions de vie.

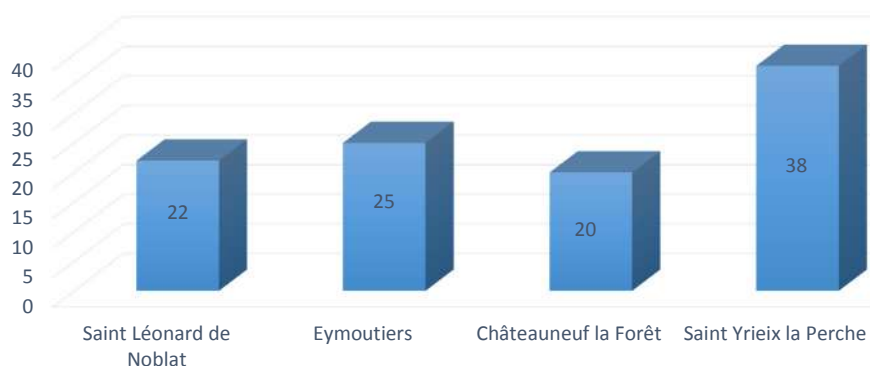
Pour le volontaire, elle est l'occasion de la découverte du monde professionnel parfois, de rencontres et de partages d'expériences, et conduit à un enrichissement à titre personnel sur le plan humain. Fin 2019, une nouvelle volontaire a poursuivi le travail engagé et grâce à une réorganisation des plannings, a permis de maintenir la majeure partie des interventions engagées.

## PERMANENCES MONTS ET BARRAGES À ST YRIEIX LA PERCHE

Depuis 2016, l'UDAF 87 a mis en place des permanences sur le secteur Monts et Barrage et a étendu cette action auprès de la Maison de Services au Public de St Yrieix la Perche depuis septembre 2018. Le format de ces permanences est d'une demi-journée par mois.

Six déléguées mandataires judiciaires du service interviennent sur ces secteurs afin de favoriser l'autonomie des personnes protégées, de renforcer leur accompagnement, de faciliter les relations avec les partenaires et d'asseoir notre partenariat par une présence de proximité.

**Nbre de personnes reçues**  
*Année 2019*



Au cours de l'année 2019, les déléguées mandataires ont reçu 105 personnes lors des permanences. Nous constatons que ces permanences sont devenues un repère pour les personnes protégées même si le taux de fréquentation reste encore un peu faible notamment à Châteauneuf la Forêt.

En novembre 2019, l'UDAF 87 a organisée un temps de rencontre autour du thème suivant : «**la place de la**

**personne dans sa mesure de protection** ». Ce temps d'information, mais aussi moment de débat et de convivialité s'est tenu à la Mairie de St Léonard de Noblat où nous avons accueilli 20 personnes protégées et partenaires tels que le SAPHAD, la PTA, la Mairie, l'association « Confiez-nous ».

Cette réunion a été animée par les déléguées mandataires du secteur, en collaboration avec Mme DESVAUX, Directrice des services et Mme COUDERT, Chef de service du pôle 3.

**2020**

- Poursuivre les permanences en incitant les personnes protégées à s'y rendre régulièrement (Exemple : fixer des rendez-vous),
- Consolider le partenariat de proximité,
- Organiser une rencontre usagers / professionnels à Eymoutiers en s'appuyant sur le partenariat avec l'ESAT et le CCAS d'Eymoutiers,
- Réaliser de nouvelles rencontres usagers / partenaires.

## FAITS MARQUANTS DU SERVICE EN 2019

Le pôle MJPM a aussi cette année travaillé à :

### ■ L'amélioration et développement de l'outil métier

Depuis son installation au sein du service début 2017, les équipes contribuent au développement et à l'amélioration de cet outil métier par :

- => l'ouverture de nouveaux modules ou nouvelles fonctionnalités,
- => la participation au comité de suivi qui travaille sur l'évolution de l'outil mais qui échange également sur les pratiques professionnelles autour de ce logiciel,
- => la réalisation d'expérimentation avant la généralisation de certaines nouveautés,
- => la coopération dans le cadre de la réflexion pour la création du module comptabilité dont les développements ont avancé.

### ■ L'accessibilité au service : le chantier des travaux

Suite à un travail porté depuis plusieurs années maintenant, les travaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ont officiellement démarré. Les premiers mois de l'année 2019 ont permis de préparer ce chantier d'envergure. Une commission interne regroupant des salariés, les représentants du personnel et la direction a été mise en place afin de prévoir et d'organiser le service pendant la période de travaux initialement prévue pour 9 mois. Afin de faire face au manque de place, un appartement a été loué à proximité de nos locaux dès le mois de mai. A compter du 1er octobre 2019, un nouvel accueil a été proposé au public au 20 de l'avenue G. et V. LEMOINE, de manière satisfaisante pour tous. Malheureusement des éléments ont retardé l'obtention du permis de construire et en conséquence les appels d'offre pour les artisans. Ces actions engagées sur le deuxième semestre ont permis de démarrer les travaux en fin d'année.

### ■ La loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 – une évolution des pratiques

La loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 « de programmation 2019-2022 et de réforme pour la justice » a fait apparaître différentes dispositions qui sont venues modifier la législation sur la protection juridique des majeurs avec plusieurs objectifs :

- => limiter l'intervention du juge des tutelles (suppression de nombreuses autorisations préalables à la réalisation d'actes de gestion),
- => limiter l'intervention du chef de greffe (externalisation du contrôle des comptes annuels de gestion),
- => redonner des droits et favoriser plus encore l'autonomie de la personne protégée (vote, mariage, PACS, divorce, ...),
- => mieux garantir la défense de ses droits dans le cadre de la procédure pénale.

Ces dispositions applicables dans des délais très courts, ont obligé notre service à se questionner sur ces pratiques et à les modifier afin de répondre aux exigences de cette nouvelle loi, notamment autour des inventaires, des ouvertures de comptes, des requêtes aux juges ou encore autour de la question du mariage avec la création d'une nouvelle procédure interne.

### ■ Une expérimentation pour faciliter la continuité de service lors d'absence de délégués mandataires et améliorer l'accompagnement des nouveaux délégués

Suite à un certain nombre de constats liés à l'absence de délégués et les bilans réalisés par les jeunes professionnels concernant leur prise de fonction, l'équipe d'encadrement a travaillé à la demande de la direction à une nouvelle procédure d'accueil des nouveaux salariés dans le cadre d'une expérimentation. Pour cela, la fonction de délégué polyvalent a été renforcée par un CDD 70% afin de :

- => revoir l'organisation pour une meilleure qualité et continuité de service en cas d'absence d'un délégué,
- => assurer le tutorat de nouveaux professionnels au sein du service.



Un guide de prise de fonction pour les délégués mandataires a également été rédigé dans le cadre de ce travail et expérimentation.

#### ■ Poursuite des partenariats et information des partenaires « La Curatelle Pas à Pas »

L'équipe d'encadrement a poursuivi le travail engagé auprès des partenaires avec notamment des rencontres pour faire le bilan et actualiser les conventions existantes mais également pour en signer de nouvelles.

Le service a en complément poursuivi son travail d'information et d'explication des mesures de protection juridique des majeurs à destination des partenaires par le biais d'interventions effectuées auprès d'écoles de formation, d'associations, d'établissements médico-sociaux.

Afin de renforcer cette information et la connaissance des mesures de protection, le service en collaboration avec les services MJPM des UDAF 16, 79 et 86 a travaillé à l'élaboration d'une plaquette d'information sur la curatelle à destination des professionnels. Cette plaquette construite avec des fiches thématiques permet de présenter les actes qu'un majeur peut faire seul ou ceux pour lesquels il doit être accompagné par son curateur.



## PROJET DE RÉORGANISATION DU SERVICE

La réflexion portée depuis plusieurs mois sur la réorganisation du service a également été portée par l'équipe d'encadrement sur l'année 2019.

Pour rappel, ce projet a pour objectifs :

- d'adapter nos pratiques et nos fonctionnements pour améliorer la qualité de l'accompagnement de nos usagers en les associant le plus possible à leur mesure de protection et en favorisant le plus possible leur autonomie,
- mettre en œuvre une organisation en conséquence satisfaisante pour tous.

Pour préparer ce travail et avant de lancer une réflexion partagée et collective avec les équipes, les cadres ont travaillé à la réalisation d'un référentiel métier regroupant les obligations légales et recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ouverture de la mesure à sa fin. Cela a permis de reposer les bases et d'échanger en équipe sur des possibilités d'évolution.

Par la suite et grâce à un financement spécifique proposé par UNIFAF, une prestataire a été retenue pour accompagner le service dans la réalisation de ce projet et arriver à une concrétisation. La première phase a porté, sur le dernier trimestre de l'année 2019, à réunir les différentes fonctions du service afin d'établir un état des lieux, diagnostic de l'organisation actuelle du service. Le travail se poursuit avec l'équipe d'encadrement autour de la thématique de l'accompagnement au changement.



# DÉMARCHE D'ÉVALUATION ET PARTICIPATION DES USAGERS

## ■ Démarche d'Évaluation

Le service est engagé au quotidien dans sa démarche d'évaluation des pratiques. En effet, l'ensemble des projets portés et engagés au sein du service sont systématiquement en lien avec l'idée d'améliorer nos pratiques professionnelles et la qualité du service rendu aux usagers.

Bien que nous tentons de limiter les groupes de travail au regard de la charge de travail, nous poursuivons, en complément des projets cités ci-dessus, à :

- ⇒ actualiser nos processus ainsi que nos procédures en fonction des évolutions législatives ou des évolutions des pratiques,
- ⇒ à mettre en œuvre des temps de partage et d'échange autour de la pratique professionnelle avec notamment la mise en place, en 2019, une fois par mois, de réunions thématiques pour l'ensemble des délégués.

L'ensemble de ces actions rentreront dans le cadre de la réalisation de l'évaluation interne en 2020.

## ■ La participation des usagers

Le groupe d'Expression des usagers, qui a maintenant trouvé toute sa place dans la vie du service, s'est réuni comme prévu une fois par trimestre tout au long de l'année 2019.

Le groupe est systématiquement informé des projets portés par le service et n'hésite plus à donner son avis sur les questions pour lesquelles il est sollicité.

Le groupe est également très investi et soucieux de la réalisation des travaux pour la zone accueil qu'il surveille avec attention et bienveillance.



Cette année, pour la première fois, un pique-nique a été organisé avec les usagers afin d'organiser la réunion à l'extérieur des locaux de l'UDAF et passer un moment convivial en complément des réflexions engagées dans le groupe.

2020

- Finalisation des travaux de la zone accueil,
- Travail sur la réorganisation du service,
- Poursuite du développement d'EVOLUTION,
- Réalisation de l'évaluation interne,
- Poursuite des partenariats et des participations aux groupes de travail nationaux ...

# PROTECTION DE L'ENFANCE

## — DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES —

**76** ENFANTS MINEURS ACCOMPAGNÉS

**34** FAMILLES ACCOMPAGNÉES

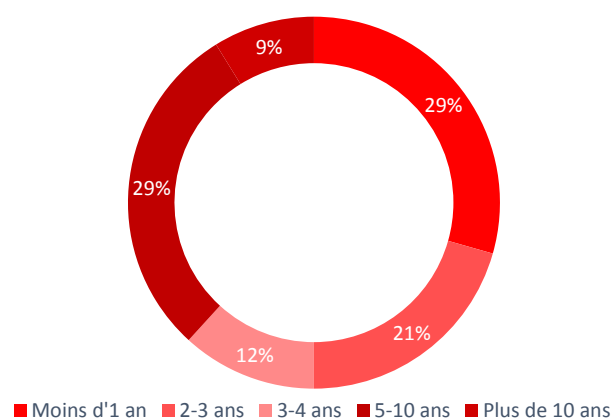
**3** DÉLÉGUÉES AUX PRESTATIONS FAMILIALES

La mesure judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial est une mesure d'assistance éducative de la protection de l'enfance décidée par le Juge des Enfants si les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants. Cette mesure judiciaire permet une gestion directe des prestations familiales par un délégué aux prestations familiales.

L'UDAF est autorisée à exercer cette mesure sur l'ensemble du département avec une habilitation limitée à 35 mesures.

## L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2019

### Durée des mesures



Dans la continuité des années passées et du fait de la limite d'habilitation du service, l'activité sur l'année 2019 s'est maintenue avec l'accompagnement de 34 familles au 31 décembre. Le service a pendant plusieurs mois atteint son maximum de 35 mesures.

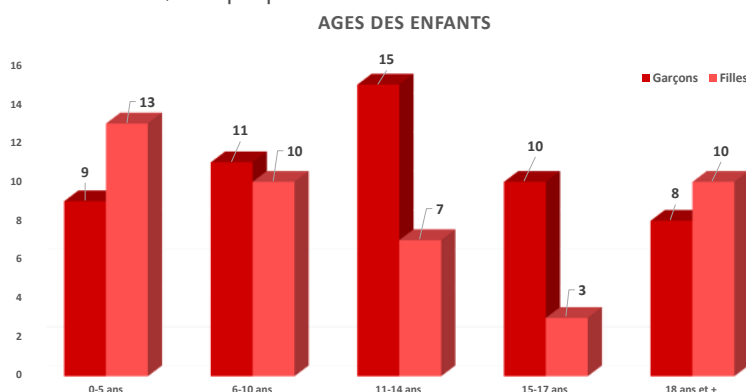
En effet, le service enregistre sur l'année 2019, l'arrivée de 10 nouvelles mesures, ce qui correspond au double des mesures arrivées les années passées (moyenne de 5 mesures par an). Afin de pouvoir prendre en charge ces nouvelles mesures, le service a également eu un nombre de fins de mesure beaucoup plus important en hausse de 150%. Cette augmentation est principalement due à un retour à l'autonomie des familles. Ces mouvements ont donc eu pour conséquence un flux plus importants que les autres années au niveau du service DPF.

Ces différents mouvements et notamment le volume de nouvelles mesures a entraîné une baisse de la durée moyenne des mesures qui se situe aux alentours des 4 ans.

Sur l'année, 76 enfants mineurs ont été accompagnés dans le cadre d'une MJAGBF.

Cela ne représente pas la totalité des fratries puisque on comptabilise 18 « enfants » majeurs en complément et 7 enfants d'une fratrie non pris en charge dans la MJAGBF, ce qui porte le nombre total à 101 enfants.

Concernant le profil des enfants, il n'y a pas de grande différence par rapport aux années passées. Les filles représentent 42% des enfants contre 58% pour les garçons. L'accompagnement dans le cadre de cette mesure se fait pour 80% auprès de familles monoparentales avec principalement des mères célibataires.



## FAITS MARQUANTS DU SERVICE EN 2019

### ■ Une nouvelle équipe pour une nouvelle dynamique !

Suite au départ à la retraite de l'ancien chef de service, Monsieur J. MERZEAU, Madame MF. MOLES a été nommée cheffe de service du pôle Protection de l'Enfance et a donc pris ses fonctions sur l'année 2019. Parallèlement, une Déléguée aux Prestations Familiales, en poste depuis un certain nombre d'années, a quitté l'UDAF 87 pour de nouvelles aventures professionnelles. Elle a donc été remplacée par une déléguée MJPM qui partage dorénavant son temps entre service MJPM et DPF. Ces mouvements ont obligé l'équipe à créer une nouvelle dynamique. L'organisation du service a également été revue avec la création de secteurs par déléguée.

### ■ Des travaux pour un nouvel accueil des familles

Le travail sur le projet d'accessibilité de notre espace accueil aux personnes à mobilité réduite a été mené sur l'année 2019 et a pour objectif de bénéficier aux majeurs protégés mais également aux familles du service. Les travaux ont débuté en fin d'année et doivent se poursuivre sur l'année 2020. Une réflexion devra être engagée avec l'équipe DPF pour réfléchir aux conditions d'accueil des familles et voir si des améliorations sont à prévoir.

### ■ La mise en œuvre du projet de service en lien avec la parentalité

Toujours dans l'objectif de créer une dynamique, l'équipe s'est saisie du projet de service afin de mettre en œuvre les axes de travail identifiés qui sont, pour rappel :

- ⇒ l'autonomie des familles,
- ⇒ la participation des familles à la vie du service,
- ⇒ la parentalité,
- ⇒ l'alimentation.

Les deux axes retenus prioritairement sont la participation des familles à la vie du service et la parentalité. Le projet travaillé par l'équipe est d'amener les familles à participer à la vie du service en leur proposant des thématiques de rencontre autour de la parentalité. Ce travail s'est initié sur le deuxième semestre en lien avec la responsable du pôle parentalité de l'UDAF. Cela permet de créer du lien entre les services mais également de faire connaître les actions parentales proposées par l'UDAF aux familles accompagnées dans le cadre d'une MJAGBF. La première rencontre est prévue début 2020 !

### ■ Une équipe tournée vers l'ouverture et le partage d'expériences

Afin de mieux appréhender le champ de la protection de l'enfance et la place de la MJAGBF pour les nouvelles salariées, le service a poursuivi sa participation à différents groupes de réflexion et de travail notamment les « Inter-régions » CNDPF. Pour la première année la quasi-totalité de l'équipe a également pu se rendre à la rencontre nationale du CNDPF qui a eu lieu cette année les 30 septembre & 1er octobre à Paris sur la thématique du « Prendre soin ».

En complément, les Déléguées aux Prestations Familiales, dans le cadre de leur prise de fonction, ont été amenées à participer à la formation pour valider le CNC DPF. Une salariée qui l'a validé fin 2018 a donc pu faire sa prestation de serment au TGI de Limoges le 13 mars 2019 et une collègue a engagé sa formation en 2019 pour la valider en fin d'année. Sa prestation de serment est prévue pour 2020.

Enfin, une rencontre a été organisée le 13 novembre 2019 avec deux des trois juges pour enfants du tribunal qui étaient nouvellement nommées. Ce fût l'occasion de

- ⇒ présenter le service, son organisation ainsi que l'équipe,
- ⇒ d'échanger sur l'intérêt de la MJAGBF dans l'accompagnement à la parentalité d'une part et à la gestion du budget d'autre part.

Cette rencontre est une nouvelle étape dans la mise en œuvre d'une collaboration efficace et de qualité.

2020

- Rencontre avec la CAF 87 pour des éclairages sur les prestations perçues dans le cadre de la MJAGBF (Particulièrement concernant le RSA),
- Engager un travail sur le DIPC avec les DPF et avec l'ensemble de l'équipe sur le BO,
- Réaliser le projet d'action de soutien à la parentalité avec le Pôle Parentalité de l'UDAF 87 le 30/01/2020,
- Participation de l'équipe au CRDPF (cf. glossaire).

# LOGEMENT

Depuis plus de quinze ans maintenant, l'UDAF de la Haute-Vienne est investie dans l'accompagnement vers et dans l'habitat inclusif sous différentes formes. Avec d'une part le dispositif Familles Gouvernantes qui propose une solution de colocation à des personnes souffrant d'un handicap psychique et d'autre part, avec sa Résidence Accueil pour laquelle l'équipe du Pôle Logement travaille à son développement depuis 2017.

Ces expériences permettent aux personnes accompagnées de se stabiliser dans un logement durable en vue de favoriser l'accès à l'autonomie en privilégiant une vie quotidienne normale et de rompre l'isolement en développant la reconstruction du lien social.

## FAMILLES GOUVERNANTES

**2** ENTRÉES DES DISPOSITIFS

**5** DÉPARTS DES DISPOSITIFS  
Dont 3 vers des structures adaptées

**21** COLOCATAIRES

**43** AGE MOYEN DANS LE DISPOSITIF

Chaque dispositif est composé de deux appartements accueillant respectivement 3 hommes et 3 femmes. Chacun est colocataire de son logement et les charges sont mutualisées. Chaque dispositif est accompagné pour la gestion du quotidien grâce à l'intervention de gouvernants, financée par la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) attribuée au titre du handicap psychique ou mental.

Les coordinatrices du Pôle Logement organisent le fonctionnement des 4 dispositifs et coordonnent l'intervention des différents partenaires associés (CH Esquirol, infirmiers libéraux, gouvernants...)

## ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2019

Depuis maintenant plusieurs années consécutives, il est constaté un plus grand nombre de mouvements au sein des dispositifs. L'année 2019 ne fait pas exception, puisque 5 personnes ont quitté les Familles Gouvernantes durant l'année.

Ces départs sont principalement dus à des orientations vers des structures plus adaptées à la situation et à l'âge des personnes, qui étaient depuis de nombreuses années au sein des dispositifs. Malheureusement cette année, les colocataires et les équipes ont également dû faire face au décès d'un colocataire. Cette épreuve a été surmontée grâce au soutien et à la solidarité de chacun.

Conséquence de ces départs en partie sur la fin de l'année, une jeune femme a pu intégrer le dispositif, après avoir quitté son logement autonome où elle souffrait d'un grand isolement social. Une place homme et deux places femmes restent actuellement disponibles.

Ces mouvements ont entraîné une légère baisse de l'âge moyen qui est de 43 ans (45.5 en 2019).

La durée moyenne de séjour reste stable aux alentours de 7 ans, et ce malgré les nombreux mouvements constatés sur l'année 2019. Cette moyenne au sein des dispositifs participe à démontrer que les personnes intégrées dans les familles gouvernantes y trouvent un réel équilibre. Depuis plusieurs années, les départs des colocataires sont souvent liés à un retour à l'autonomie ou à une orientation vers des structures adaptées à leur besoin du fait de leur vieillissement.

La notion de stabilité au sein des dispositifs est également appuyée par le faible nombre d'hospitalisations et confortée par des durées d'hospitalisations de plus en plus courtes.

## FAITS MARQUANTS DU SERVICE

### ■ Arrivée d'une nouvelle coordinatrice :

Du fait de la nomination d'une des coordinatrices du Pôle Logement sur des fonctions de cheffe de service MJPM au 1er janvier 2019, le poste a été ouvert au sein de l'UDAF 87. Une déléguée mandataire a été retenue pour prendre le relais. L'année 2019 a permis au binôme de trouver ses marques de fonctionnement et à la nouvelle collègue d'amener « sa patte » et de travailler la collaboration avec les partenaires.

### ■ Maintien des partenariats :

Les collaborations engagées avec les partenaires Actid 87, le CHE, Soins et Santé, le cabinet libéral du Palais sur Vienne, les bailleurs sociaux Limoges Habitat et l'ODHAC ont été poursuivies et sont toujours autant appréciées par l'équipe Familles Gouvernantes. Les rencontres pluridisciplinaires organisées une fois par trimestre pour chaque dispositif regroupant l'ensemble des partenaires participant à l'accompagnement des colocataires ont été maintenues. Ces temps d'échanges ont pour objectif d'une part de faire un point sur la situation de chaque personne, d'informer sur les différents projets en cours et d'autre part d'harmoniser l'accompagnement fait auprès des colocataires par l'ensemble des intervenants.

## RÉSIDENCE-ACCUEIL

**20** PLACES EN RÉSIDENCE  
ACCUEIL

**102** ANIMATIONS

**20** RÉSIDENTS

**34** PARTICIPATIONS AUX COMMISSIONS SIAO

La résidence accueil a pour mission d'accueillir des personnes en situation de handicap psychique et/ou addiction dans un cadre sécurisant et autonome. Ces personnes sont à la recherche d'une vie en collectivité pour rompre l'isolement. La résidence accueil a la particularité de ne pas avoir de délai de séjour.

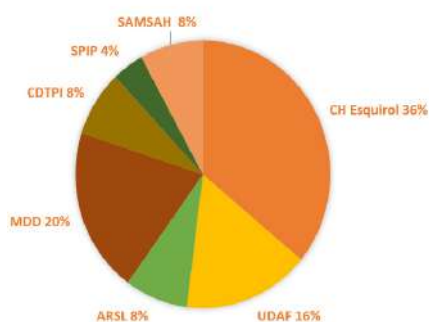
L'équipe de la résidence est composée de deux coordinatrices et de deux animatrices-accompagnatrices qui ont pour missions l'accompagnement :

- vers l'autonomie au quotidien, que ce soit à l'extérieur ou au sein de leur logement,
- des résidents de manière individuelle dans leur démarche administrative et dans leur prise en charge médicale auprès des établissements de santé,
- vers un projet de vie,
- pour développer les liens avec les différents partenaires et acteurs locaux,
- à des activités collectives de la résidence.



## PROFIL DES RÉSIDENTS SUR L'ANNÉE 2019

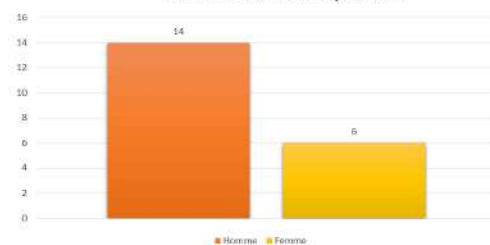
### ORIENTATION DES RÉSIDENTS



Après une montée en charge depuis deux ans, la résidence accueil a trouvé sur l'année 2019 son rythme de croisière pour finir l'année à 20 résidents. Les partenaires orientant des personnes sont nombreux, bien que les sorties d'hospitalisation restent lesières orientations. Au total 25 personnes ont été accueillies sur la résidence pendant l'année 2019.

Dans la continuité des autres années, la majorité des résidents sont des hommes (70%) bien que le nombre de femmes ait augmenté : 6 femmes en 2019 contre 4 en 2018.

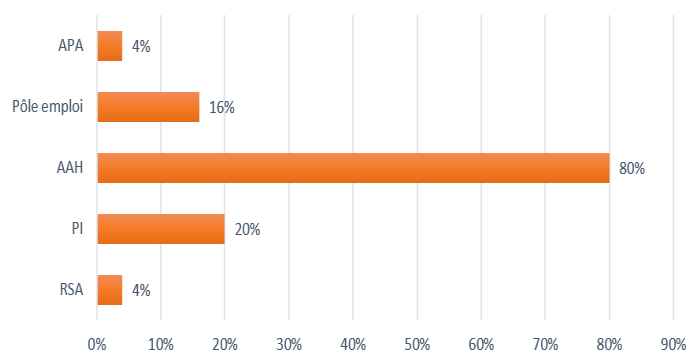
### RÉPARTITION HOMME/FEMME



Actuellement, nous constatons que notre public est diversifié allant de 27 à 66 ans. Cependant, il y a davantage de 30-39 ans et de 50-59 ans. Nous avons une moyenne d'âge de 43.8 ans au sein de la résidence.

Concernant le profil des résidents :

### Ressources des résidents



- la majorité des résidents (64%) doit être accompagnée et bénéficie d'une mesure de protection. Les résidents n'ayant pas de mesure de protection peuvent néanmoins bénéficier d'une aide administrative par les animatrices/accompagnatrices

- de plus, 56% sont célibataires, les autres étant séparés, divorcés ou veufs. En complément, 40% des résidents ont des enfants qui peuvent être une ressource importante.

## L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2019

Durant l'année 2019, les deux animatrices/accompagnatrices ont développé l'accompagnement fait auprès des résidents :

- soit lors de temps individuels, comme par exemple l'accompagnement aux courses, visite à l'appartement individuel...
- soit lors d'accompagnement en collectif avec des animations proposées soit au sein de l'appartement UDAF, soit à l'extérieur.

Il est organisé deux fois par semaine (mercredi et vendredi midi) des repas collectifs. Un résident choisit le menu et organise la préparation du repas pour les autres.

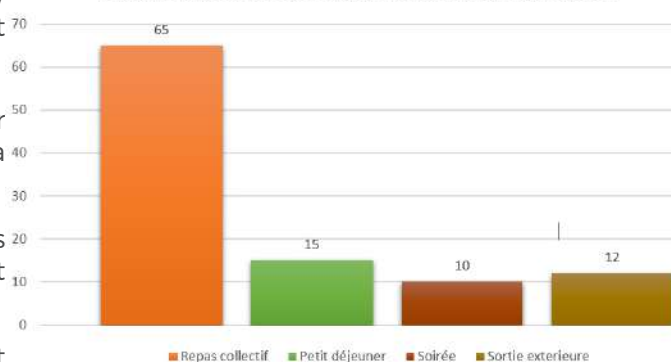
Des soirées sont prévues au moins une fois par mois par les résidents. Celles-ci peuvent se faire au sein de la résidence ou en extérieur (cinéma, théâtre etc..).

Au total, 102 animations ont été organisées sur l'année 2019 soit une moyenne 8.5 par mois avec un total de 341 participations.

Durant l'année 2019, l'équipe a souhaité travailler et mettre l'accent sur :

- Trouver des appartements répondant aux besoins des résidents,
- Créer une dynamique de groupe en vue d'activités collectives,
- Proposer de nouvelles activités comme la belote, tricot, piscine, dessin et peinture,
- Réorganiser les repas collectifs,
- Créer des partenariats auprès des acteurs locaux.

### RÉPARTITION DES ACTIVITÉS COLLECTIVES SUR L'ANNÉE 2019



# AUTRES SERVICES

## INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

8

INTERVENTIONS  
COLLECTIVES

224

PERSONNES ACCUEILLIES  
Lors d'interventions collectives

101

INTERVENTIONS  
INDIVIDUELLES

3

RÉUNIONS  
avec L'ALSEA

6

RÉUNIONS PARTENARIALES  
Plateforme 19-23-87  
(Dont 3 dédiées au groupe de travail)

Depuis 2017, cette activité est réalisée dans le cadre d'une plateforme interdépartementale (19, 23 et 87) regroupant **8 associations tutélaires** afin d'harmoniser les pratiques au sein de ces trois départements et offrir une qualité de service identique.

Le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux propose :

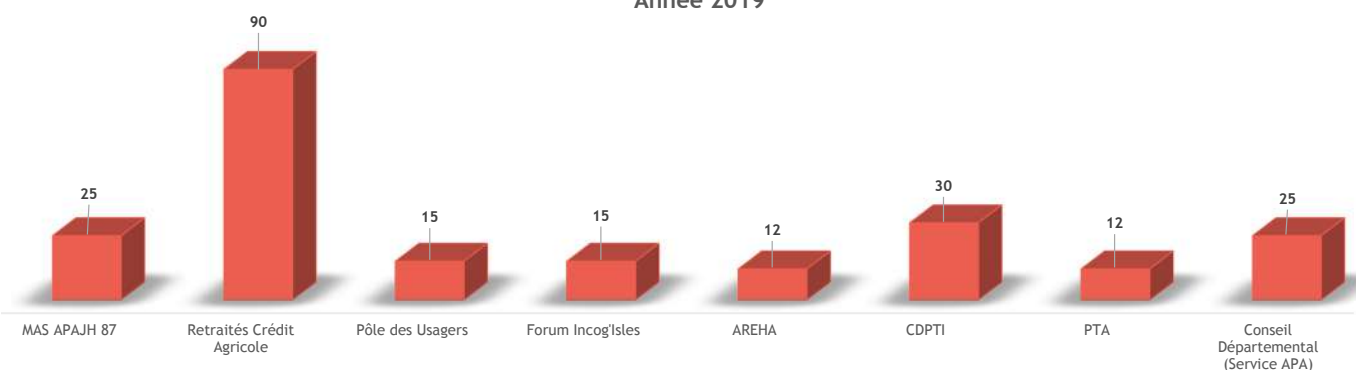
- **d'informer** sur les dispositifs de protection ainsi que sur les démarches à effectuer dans le cas d'une demande,
- **d'offrir** une écoute et un soutien.

Sur le département de la Haute-Vienne, ce service est proposé en collaboration avec le service de l'ALSEA. Cet accompagnement peut être fait à titre individuel ou lors de présentations collectives proposées dans des structures médico-sociales, associations, organismes publics.

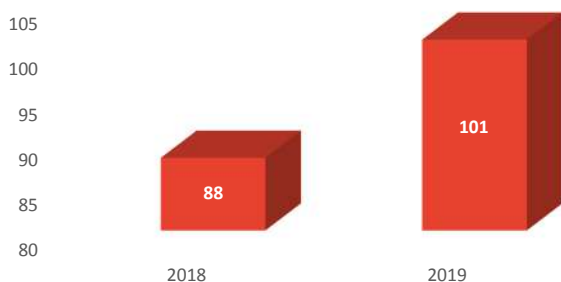
## L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2019

Sur l'année 2019, **224 personnes** ont participé à l'une des **8 interventions collectives** réalisées dont 3 ont été communes avec l'ALSEA. Le nombre d'interventions collectives est sensiblement équivalent à celui de 2018 (9 interventions collectives en 2018 contre 8 interventions collectives en 2019) et le nombre de participants a augmenté de 13%.

Représentation en nombre de personnes  
Année 2019



### Interventions individuelles Evolution depuis 2018



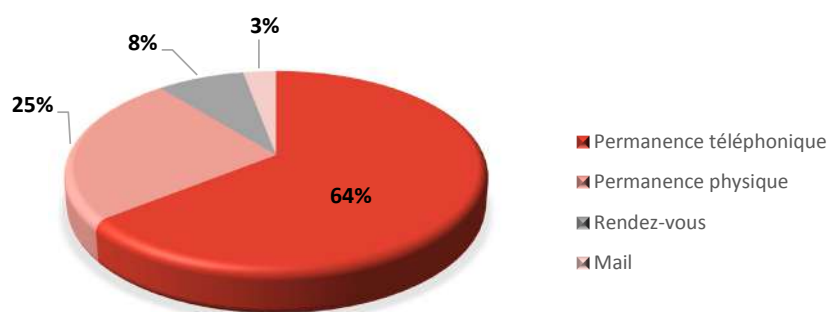
De plus, le service a également développé et amélioré sa communication telle que la distribution de flyers auprès des établissements médico-sociaux et autres structures, qui peut expliquer également cette augmentation.

En cette fin d'année 2019, nous avons pu constater que certaines demandes émanées de co-curateurs ou co-tuteurs.

Le nombre de demandes individuelles a lui aussi fortement augmenté. En effet, l'équipe a été sollicitée pour 101 demandes soit une augmentation de 15%.

Cette hausse est en partie liée au fait que ce service est de mieux en mieux identifié par les personnes confrontées à la nécessité de protéger un de leur proche ou par les personnes exerçant une mesure de protection, notamment grâce aux permanences mises en place auprès du Tribunal d'Instance. Celles-ci sont assurées alternativement par l'UDAF et l'ALSEA tous les vendredis de 10 heures à 12 heures.

### MODALITÉS DE CONTACT



Enfin, l'équipe a contribué et participé à l'animation de la plateforme interdépartementale :

- 3 réunions de travail ont eu lieu avec l'ALSEA pour coordonner notre action sur le département de la Haute-Vienne et ont permis la continuité :

- => des permanences au tribunal,

- => de la co-animation d'interventions collectives par nos deux services,

- => de l'enregistrement des données statistiques. Ces données sont par la suite centralisées par l'URAPEI 23 pour l'ensemble de la plateforme.

Enfin, 6 réunions ont été organisées au niveau interdépartemental dont 3 ont été dédiées à un groupe de travail. Cette deuxième année de fonctionnement de la plateforme a été l'occasion de mettre en place une organisation partagée au niveau de chaque département où un travail d'harmonisation entre les trois départements a été initié notamment dans la création d'un diaporama estampillé « Plateforme ».

## 2020

- Poursuite des interventions collectives,
- Maintien des permanences à la Cité Judiciaire en alternance avec l'ALSEA,
- Maintien du conseil et de l'information à la demande,
- Campagne de communication à poursuivre,
- Poursuite des réunions de concertation interdépartementale,
- Continuité de l'harmonisation des pratiques professionnelles interdépartementales...



## AIDE ÉDUCATIVE ET BUDGÉTAIRE

**2** CONVENTIONS DE PARTENARIATS  
(1 Ministère des armées  
1 Ministère des finances)

**98h30**  
NOMBRE GLOBAL D'HEURES  
Service AEB

**2** SUIVIS INDIVIDUELS  
réalisés avec  
le Ministère des Finances

**3** SUIVIS INDIVIDUELS  
réalisés avec le Service  
Social de l'Armée

**2** SUIVIS INDIVIDUELS  
réalisés avec le Service  
Social de la Gendarmerie

Le service Action Educative et Budgétaire est proposé aux organismes, administrations et entreprises ayant identifié au sein de leurs salariés, des personnes qui se trouvent en difficulté de gestion de leurs budgets. Ce service permet d'apporter une aide à ces personnes selon d'autres modalités que celle qui consiste à verser des secours aux mêmes personnes de manière répétée.

Le service d'Action Educative et Budgétaire propose son intervention sous différentes formes :

- des interventions individuelles,
- des interventions collectives.

### L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2019

Comme les années passées, le partenariat du service AEB s'est poursuivi avec les services de la Gendarmerie, des Armées et du Ministère des Finances.

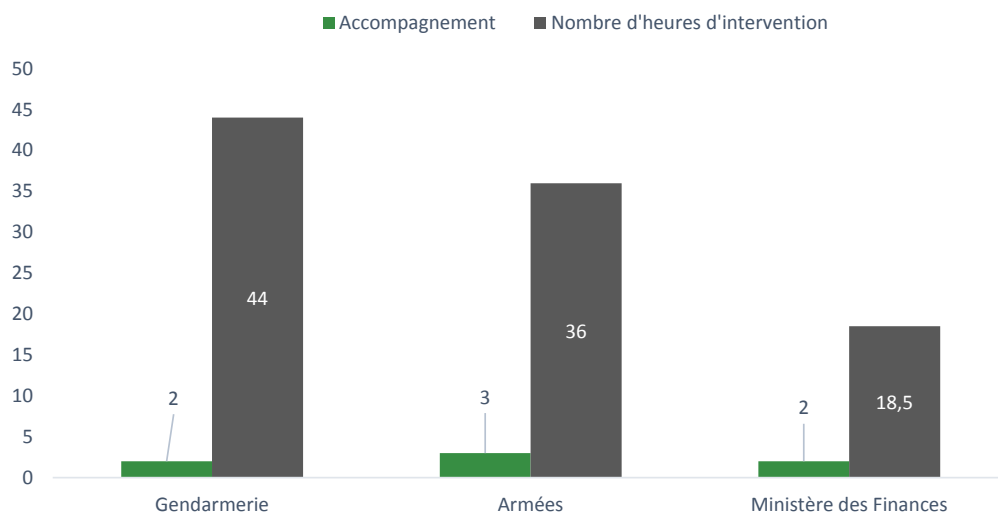
Suite à une baisse des financements des organismes pour proposer cette prestation, le service a connu sur l'année 2019 une baisse du nombre d'heures d'intervention de près de -24% par rapport à l'année 2018. Au final, le service AEB a réalisé 115 heures d'intervention.

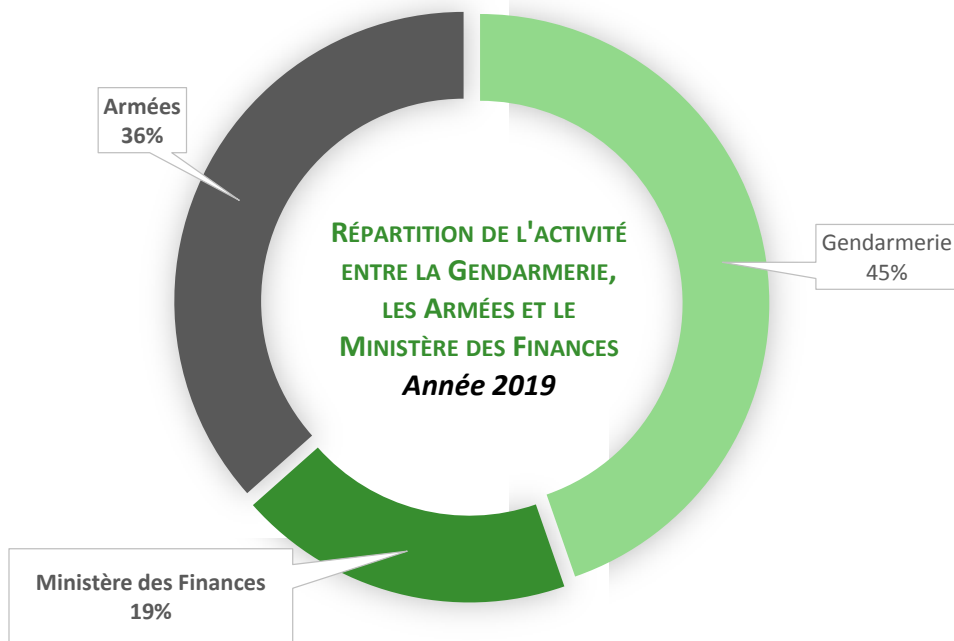
Une des CESF de l'équipe a quitté son poste à l'UDAF 87 ; cette dernière n'a pas été remplacée au regard de la diminution du nombre d'heures d'intervention.

Malgré le nombre d'heures d'intervention en baisse, l'équipe a poursuivi son activité auprès du même nombre de familles qu'en 2018, avec comme conséquence un accompagnement plus limité auprès de personnes.

#### INTERVENTIONS AEB

Année 2019





**2020**

- Maintien de la collaboration et de l'activité avec les salariés du Ministère des Finances avec les mêmes modalités que l'année 2019. Du fait de l'arrêt de financement, le partenariat avec le Ministère des Armées risque d'être arrêté,
- Prospection auprès de nouveaux organismes, administrations, établissements,
- Projet d'une convention d'ingénierie sociale avec l'Action Logement Services,
- Projet d'obtenir le label d'Etat « Point Conseil Budget » ...

## MICRO-CRÉDIT PERSONNEL

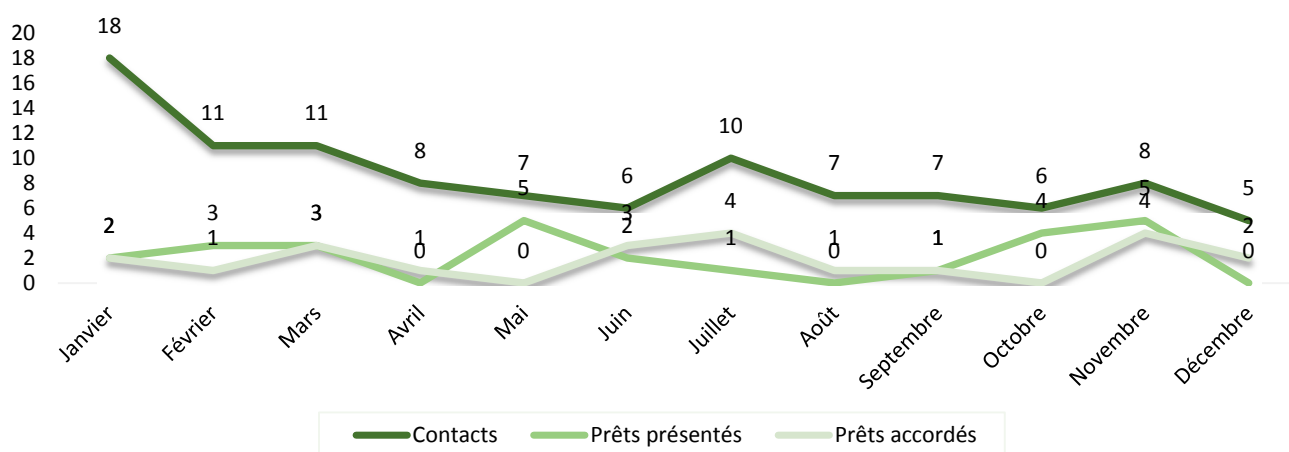
**104** Contacts      **3** Partenaires bancaires

**26** Prêts présentés      **24** Prêts accordés

### L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2019

En 2019, sur le département de la Haute-Vienne, plus de 440 personnes ont contacté un service micro-crédit. Le service de l'UDAF 87 a pris en charge 19% de ces contacts soit 104 personnes. Ce chiffre est en légère baisse (-22%) par rapport à l'année passée.

**Evolution des contacts  
prêts présentés et prêts accordés**

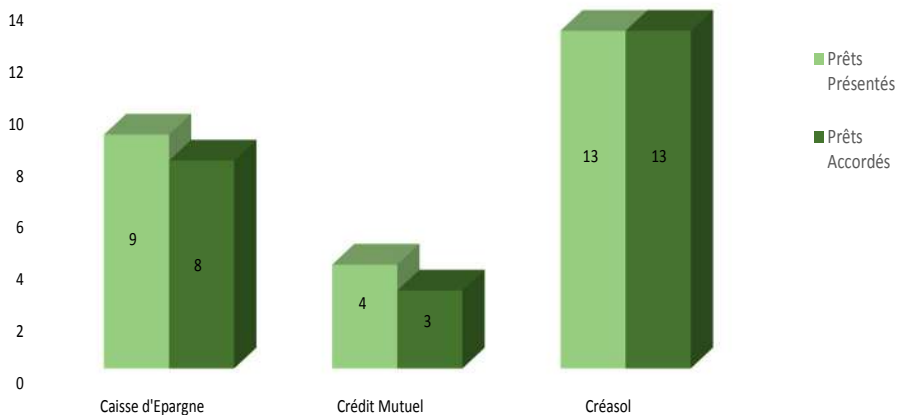


Suite à ce premier constat, près de 60% des personnes n'ont pas donné suite à ce premier appel et ont abonné leur demande. Pour les personnes ayant poursuivi les démarches, 12 (soit 12% des contacts) ont eu un avis défavorable par les accompagnatrices micro-crédit et 5 ont été réorientées vers d'autres dispositifs.

**Répartition par banque**

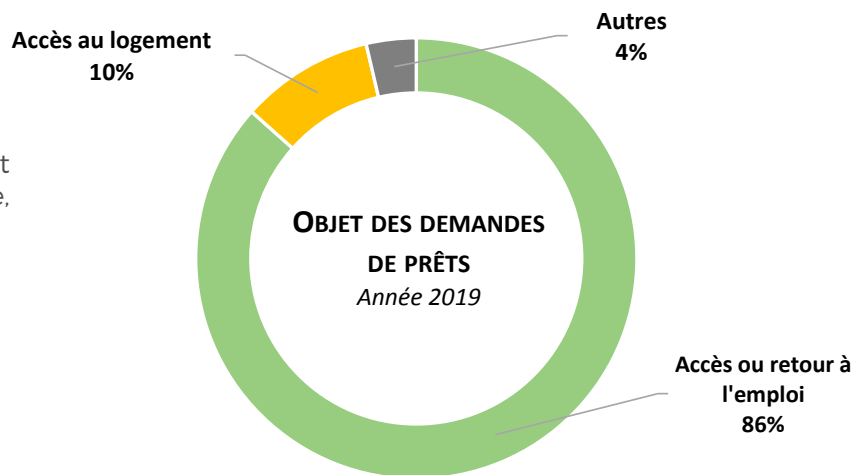
Au final, 26 demandes ont été présentées aux banques partenaires. Cette activité est en augmentation de 86% à celle de l'année passée.

24 prêts ont été accordés par les partenaires bancaires sur les 26 prêts présentés et 23 prêts ont été décaissés au cours de cette année.



AUTRES SERVICES

Comme les années passées, l'objet des demandes de prêts concerne, prioritairement l'emploi et la mobilité.



De plus, cette année encore, l'appel à manifestation de la Région Nouvelle Aquitaine associée à la Caisse des Dépôts et des Consignations/Banque des Territoires a été reconduit et l'UDAF 87 poursuit en tant que plateforme départementale micro-crédit avec les mêmes missions que l'année précédente.

L'ensemble des associations (Secours Populaire, Restaurants du Cœur, Face Limousin 87) ont souhaité se maintenir en tant qu'associations prescriptrices avec une estimation du nombre de bénéficiaires identique à celle de 2018.

Au final, en 2019 :

- Les 3 conventions de partenariat avec les associations prescriptrices ont été signées,
- Deux nouvelles conventions ont été signées entre le Crédit Mutuel et l'UDAF 87 (l'une en tant que Plateforme Microcrédit et l'autre en tant qu'association prescriptrice)
- L'équipe a participé à la 3ème rencontre régionale du Microcrédit et de l'Inclusion bancaire le 22 novembre 2019 organisée par la Banque de France,
- Une réunion de travail a été réalisée avec les prescripteurs sur le bilan de l'activité 2018, sur les conventions 2019, sur le retour de la réunion organisée par la Région et la Banque des Territoires, etc.
- S'agissant des prêts octroyés par CREASOL, de nouvelles conditions concernant le taux d'intérêt à 6 % et la contribution de solidarité à 3% du montant du prêt ont été appliquées à compter du 1er décembre 2019.

2020

- Poursuite des collaborations déjà engagées avec Créasol, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel,
- Poursuite de la plateforme micro-crédit personnel pour le département de la Haute-Vienne,
- Réalisation d'un petit-déjeuner « Microcrédit » dans le cadre d'une communication plus large,
- Participation de l'équipe aux travaux portés par l'UNAF au niveau national,
- Projet de répondre à l'appel à manifestation pour le label d'Etat « Point Conseil Budget ».

## ACCÈS AU DROIT

C'est dans le cadre de sa volonté «de définir et mettre en œuvre une politique d'aide à l'accès au droit, notamment en faveur des plus démunis » que le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Vienne (CDAD), a depuis 2001 confié la mission à l'UDAF 87 d'accès au droit pour les plus démunis. Ces deux dernières années ont nécessité d'importants changements de l'activité.

En effet, la fin d'année 2018 avait déjà été marquée par une nette diminution des moyens humains compte tenu de l'arrêt de l'agrément service civique de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) qui ne permettait plus d'accueillir des jeunes volontaires sur des missions aussi spécifiques et qualifiées que l'accès au droit.

Au regard de cet élément, l'UDAF 87 a fait le choix de recruter une juriste à 40%, équivalent au montant de la subvention du CDAD, à partir du 5 décembre 2018, poste dédié uniquement sur l'activité de l'accès au droit.

De ce fait, l'activité et donc les permanences ont dû être fortement diminuées auprès des centres en zone rurale.

### L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2019

La mission d'Accès au Droit vise principalement la tenue de permanences juridiques au sein des associations caritatives suivantes : les Restaurants du Cœur et le Secours Populaire, tant en zone rurale, qu'en zone urbaine à Limoges.

Les missions de l'Accès au Droit se dissocient traditionnellement en deux branches :

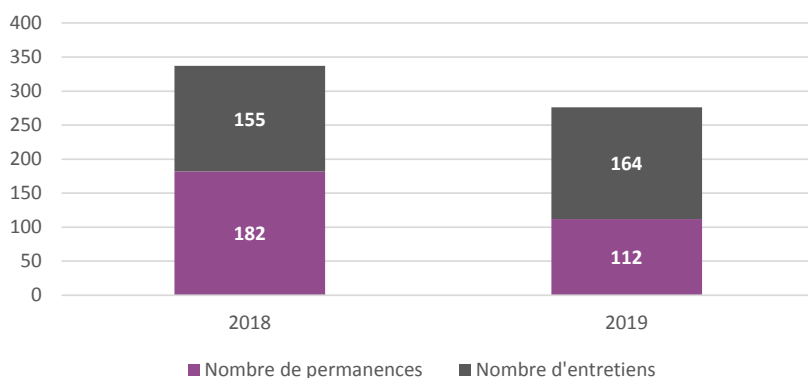
- l'écoute et l'accompagnement dans les démarches des bénéficiaires,
- et l'orientation de ces mêmes personnes vers les professionnels compétents.

L'intérêt général de cette démarche réside dans la prise de conscience des bénéficiaires quant à la portée de leurs droits et les actions pouvant être mises en œuvre pour les revendiquer.

Cependant, la pratique dépasse de loin le cadre théorique et amène régulièrement la juriste à se confronter à des problèmes relevant du domaine social.

Au regard de la situation de la personne, la juriste peut accompagner la personne dans ses démarches les plus simples ou l'orienter vers les professionnels compétents. C'est pourquoi, une collaboration entre les associations concernées, les bénévoles, les acteurs du monde judiciaire et les juristes de l'Accès au Droit est fondamentale.

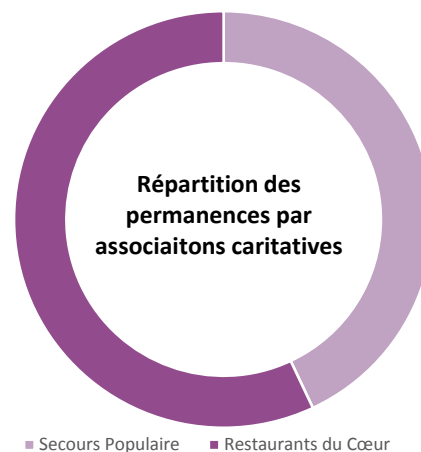
Evolution des permanences et entretiens entre 2018 et 2019



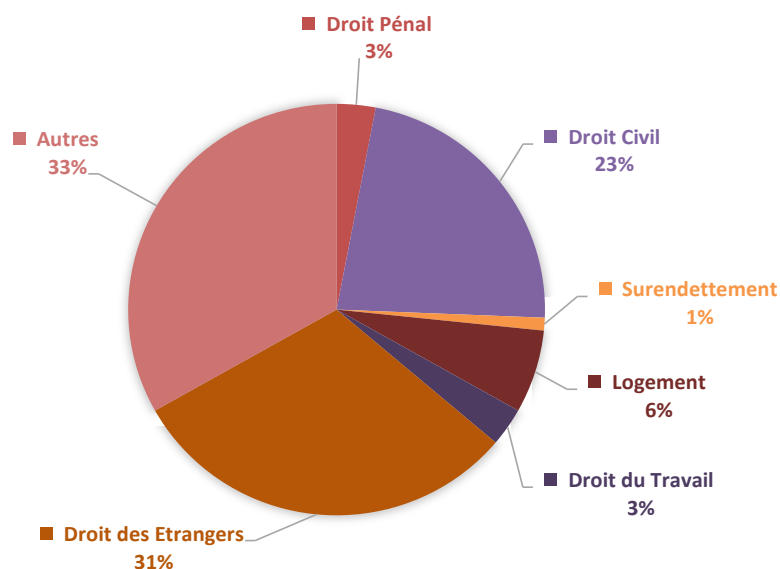
Malgré un temps réduit d'intervention sur l'année 2019 ayant pour conséquence une baisse du nombre de permanences : 182 en 2018 contre 112 en 2019, le nombre d'entretiens réalisés avec les personnes a augmenté : 155 en 2018 contre 164 en 2019 soit +5.80%.

Le nombre de permanences a été relativement bien réparti entre les deux associations caritatives cette année. Cependant, du fait de la réduction de temps disponible pour réaliser cette activité, le choix a été fait de privilégier les permanences en ville au détriment des permanences en zone rurale.

Malheureusement seule la permanence au Secours Populaire de St-Léonard a pu être maintenue. L'UDAF a essayé de positionner ses permanences, en accord avec les associations caritatives, là où le besoin se faisait le plus sentir.



### RÉPARTITION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ EN % ANNÉE 2019



### TÉMOIGNAGES

#### ■ Témoignage d'une personne accueillie

«Après avoir vu notre assistante sociale, nous sommes venus vous voir car elle avait du mal à comprendre nos demandes. Aujourd'hui, c'est grâce à vous que nous avons nos papiers à jour »

#### ■ Témoignage bénévole - Joëlle responsable du centre

« Tu nous as apporté beaucoup d'aide pour les personnes accueillies par rapport à tes connaissances. Tu as pu les aiguiller sur les éventuels endroits où aller. Contrairement à nous, qui ne pouvons les aiguiller ou les orienter dans certains cas. Ton poste est très positif pour nous et pour les personnes accueillies. Les personnes accueillies apprécient ta présence parmi nous et nous le font savoir. C'est dommage que tu ne puisses venir chaque semaine comme avant.»

### CONCERNANT LE CONSEIL FAIT AUX PERSONNES ET FAMILLES

- Les informations données sur le droit des étrangers est en forte augmentation du fait de l'arrêt du PAD des Etrangers.
- La catégorie « autres » correspond à des demandes principalement liées à des démarches administratives ou orientations vers le secteur.

L'accès au droit est aujourd'hui un service incontournable au sein des associations dans lesquelles nous intervenons ainsi qu'un service reconnu par l'ensemble des professionnels.

Malheureusement, l'année 2020 sera également impactée par une baisse massive des moyens alloués par le CDAD au Point d'Accès au Droit des plus démunis, ayant pour conséquence une réduction du temps dédié à ce service (10% au lieu de 40% en 2019) d'intervention auprès des Restaurants du Cœur et du Secours Populaire avec uniquement des permanences sur la ville de Limoges.

2020

Ce lien indispensable afin d'accompagner les personnes les plus vulnérables dans leur démarche d'accessibilité à leurs droits ne pourra, malheureusement, plus être aussi efficient dans les zones rurales.

# RESSOURCES HUMAINES

**92** SALARIÉS  
(90,30 ETP)

**11** VOLONTAIRES EN  
SERVICE CIVIQUE

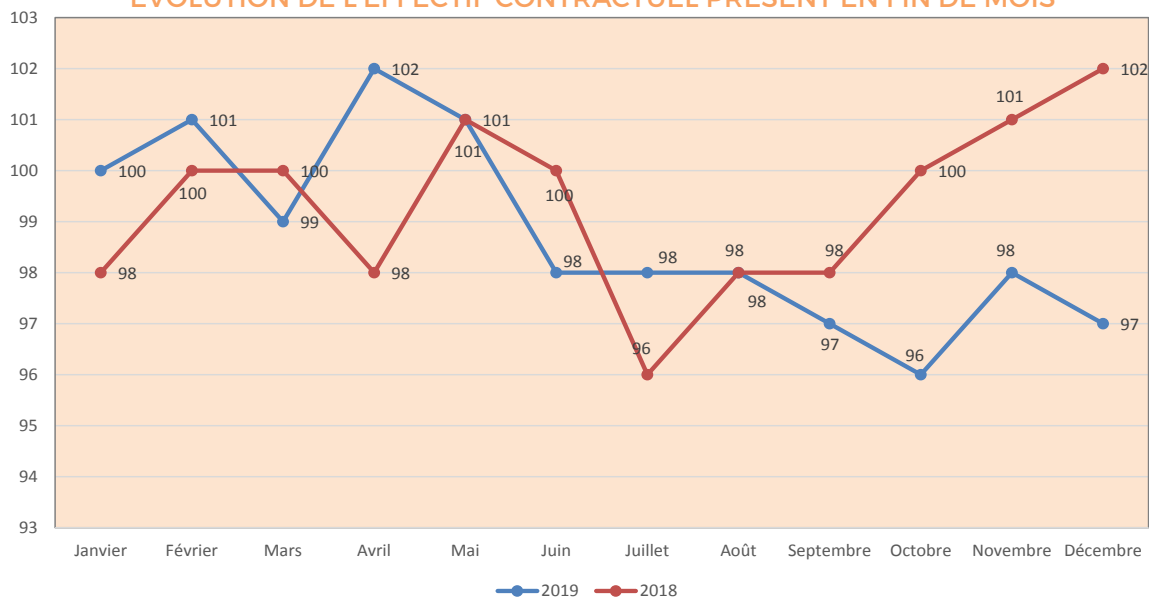
**5** STAGIAIRES

**2346**  
HEURES DE FORMATIONS  
Pour 85 salariés

## EFFECTIF (au 31/12/19)

97 salariés présents au 31/12/19 soit 90,30 ETP.

### EVOLUTION DE L'EFFECTIF CONTRACTUEL PRÉSENT EN FIN DE MOIS



### RÉPARTITION PAR TEMPS DE TRAVAIL CONTRACTUEL FIN DÉCEMBRE 2019

Dec. 19	Nbre salariés			Temps plein			% tps plein	Temps partiel			% tps partiel
	Total	H	F	Total	H	F		Total	H	F	
Cadres	11	2	9	11	2	9	100%	0	0	0	0%
Délégués-juristes-Techniciens Sup	54	4	50	31	4	27	57%	23	0	23	43%
Animatrices-accompagnatrices	2	0	2	1	0	1	50%	1	0	1	50%
Employés adm	29	1	28	20	1	19	69%	9	0	9	31%
Personnel entretien	1	0	1	1	0	1	100%	0	0	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>7</b>	<b>90</b>	<b>64</b>	<b>7</b>	<b>57</b>	<b>66%</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>34%</b>

Temps partiel à l'initiative du salarié : 26 femmes - Temps partiel à l'initiative de l'employeur : 7 femmes

## ■ Volontaires en service civique

Depuis 2010, l'UNAF gère un agrément collectif pour les URAF et les UDAF. Il existe 6 missions agréées pour aider les familles et les personnes en situation de vulnérabilité.

## SOLIDARITÉ

- => Favoriser l'autonomie et lutter contre l'isolement des personnes vulnérables,
- => Aider les publics fragilisés dans l'apprentissage des savoirs de base utiles à la vie quotidienne,
- => Contribuer à renforcer le lien social grâce au parrainage de proximité.

## ÉDUCATION POUR TOUS

- => Favoriser la lecture et le lien intergénérationnel à travers le programme Lire et faire lire,
- => Contribuer à la sensibilisation et à l'éducation au numérique des publics en difficulté.

## CULTURE ET LOISIRS

- => Créer du lien social en favorisant la participation des publics accompagnés aux activités socioculturelles des UDAF.

Pour le compte de l'UDAF 87, 11 jeunes volontaires ont été accueillis en 2019 dont 6 mis à disposition de l'UD CSF 87. La durée des missions est de 8 mois. Le nombre d'heures de mission par semaine correspond environ à 28h.

	Missions	Nombre de volontaires	
		UDAF 87	UD CSF 87
Solidarité	Favoriser l'autonomie et lutter contre l'isolement des personnes vulnérables.	3	
Culture et loisirs	Créer du lien social en favorisant la participation des personnes accompagnées, aux activités socioculturelles.	2	6

## ■ Stagiaires

5 conventions de stage signées avec POLARIS, S. VALADON, UNILIM, PMSMP

## MISSIONS RH

La gestion des Ressources Humaines est gérée par la Direction Générale en appui avec la responsable des ressources humaines. Les missions principales sont :

- Gestion technique des ressources humaines, administration du personnel,
- Communication,
- Conseil,
- Veille juridique et législative,
- Sécurité, risque et prévention,
- Plan de formation.

## EVÉNEMENTS EN 2019

- Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur le 1er janvier 2019.
- Le changement de grille des salariés relevant des services Accueil et Comptables : transposition de la classification Agent Administratif Principal à Technicien Qualifié.
- La valeur du point est passée de 3.77€ à 3.80€ à compter du 1er février 2019.
- La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat d'un montant de 100 euros versée aux salariés bénéficiaires remplissant les conditions.
- L'avenant de révision à l'accord du 22 décembre 2005 sur les horaires individualisés a été signé avec prise d'effet au 01/04/2019, concernant la fonction :

=> Animatrice/teur-accompagnatrice/teur :

Compte tenu des particularités de leur travail (activités en soirée), les horaires de ces salarié(e)s ne peuvent entrer dans les plages horaires fixes ou individualisées habituelles ; il sera donc défini avec elle le mode particulier de ce suivi.

- L'élection des membres du CSE :

Le Comité Social et Économique (CSE) a remplacé les représentants élus du personnel. Le CSE fusionne l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP), délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Il a été mis en place lors du second tour le 3 juin 2019. Le nombre de siège pourvu est de 5 titulaires et de 5 suppléants. La durée du mandat est fixée à 4 ans.

Désignation du bureau :

=> Secrétaire : Emmanuelle CASTELLANI



- => Trésorière : Elise LEFEBVRE
- => Secrétaire-adjointe : Agnès DIE
- => Trésorière-adjointe : Cécile BARBE

Une nouvelle fonction est issue de la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » N°2018-771 du 05/09/18. En qualité de « référente harcèlement sexuel et agissements sexistes », Anne-Claire JOLLIET a été désignée.

- Installation de matériel ergonomique adapté aux besoins : souris ergonomique, clavier plat, port document, écran...

- Santé et bien-être au travail :

Mise en place en collaboration avec la mutuelle EOVl de deux ateliers de découverte gratuits et ouverts à tous les salariés qui ont eu lieu dans la salle de réunion entre 12h et 13h.

- => « gestion du stress par la méditation de pleine conscience », animé par une sophrologue : 2 groupes avec un total de 30 participants.

- => « gestion du stress par la réflexologie plantaire », animé par une réflexologue : 2 groupes avec un total de 23 participants.

- Sécurité liée aux travaux d'accessibilité qui ont démarré au mois de novembre :

- => Installation de portes de service avec digicode aux 1er et 2ème étages du bâtiment 20.

- => Installation d'une caméra de surveillance avec écran basé au bureau de l'accueil physique (sans enregistrement), le temps des travaux.

- => Poste de travail et salle de réunion disponibles dans les locaux situés rue de la préfecture à Limoges.

## FORMATIONS RÉALISÉES

	NBRE DE FORMATIONS SUIVIES	NBRE HEURES	NBRE SALARIÉS EN FORMATION				NBRE TOTAL DE SALARIÉS		
			Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total
CADRES *	12	303	2	9	11	100,00	2	9	11
DELEGUES / JURIDIQUE / ANIMATEUR-ACCOMP.	13	1420	3	45	48	102,13	2	45	47
ADMI. / TECH / ENTRETIEN	12	623,5	2	24	26	66,67	3	36	39
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>2346,5</b>	<b>7</b>	<b>78</b>	<b>85</b>	<b>87,63</b>	<b>7</b>	<b>90</b>	<b>97</b>

NOMBRE MENSUEL MOYEN DE SALARIÉS 2019	98,75
---------------------------------------	-------

\* Hors CAFERUIS

## SÉCURITÉ

- SST : 8 salariés ont participé à la formation initiale cette année. Nous avons un total de 23 sauveteurs secouristes au travail
- Habilitation électrique : 4 salariés ont l'habilitation électrique
- Référent sécurité : 1 salariée formée
- Evacuation incendie « Guide file / Serre file » : 14 salariés formés
- DPO : 1 salarié formé

## ACCIDENTS DU TRAVAIL

10 Accidents de travail dont :

- 5 AT avec arrêt de travail dont 1 rechute,
- 5 AT sans arrêt de travail.

3 Accidents de trajets :

- 1 avec arrêt de travail
- 2 sans arrêt de travail

2019	Accidents du travail				Accidents de trajet				Rechutes			Total
	Avec Arrêt	Nbr jr arrêt	Sans Arrêt	Total	Avec Arrêt	Nbr jr arrêt	Sans Arrêt	Total	Avec Arrêt	Nbr jr arrêt	Sans Arrêt	
	Encadrement	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	
Délégués / Juristes / Animateurs-Accomp.	1	52	3	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Administratif / Tech	3	9,5	0	3	1	8	2	3	1	14	0	1
Entretien	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Service civique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>61,5</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

# RAPPORT FINANCIER

## ANALYSE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019

■ Les actions ont été conduites conformément aux prévisions.

Des éléments exceptionnels liés au personnel ont néanmoins engendré une perte de 23 526 € qui se décompose de la manière suivante :

	INSTITUTION	MJPM	DPF	AAD	RA	FG	RT	TOTAL
Charges	260 741 €	4 321 810 €	124 860 €	24 082 €	187 613 €	6 763 €	97 101 €	5 022 971 €
Produits	254 662 €	4 307 684 €	121 539 €	24 082 €	187 613 €	6 763 €	97 101 €	4 999 445 €
<b>RESULTATS COMPTABLES</b>	<b>- 6 078 €</b>	<b>- 14 126 €</b>	<b>- 3 321 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- 23 526 €</b>
Report de résultat administratif 2017		38 508 €	856 €					
Réintégration des congés payés		653 €	2 948 €					
<b>RESULTAT ADMINISTRATIF</b>		<b>25 035 €</b>	<b>482 €</b>					

Pourcentage d'activité (produits)	5,09%	86,16%	2,43%	0,48%	3,75%	0,14%	1,94%
-----------------------------------	-------	--------	-------	-------	-------	-------	-------

Les éléments significatifs qui impactent le résultat sont de nature suivante :

- Annulation de charges à payer et de provisions obsolètes ;
- Provision pour litige personnel ;
- Revalorisation des provisions retraites.

### ■ Concernant le service MJPM :

Le Conseil d'Etat a annulé, en date du 12 février 2020 le 1° de l'article R.471-5-3 du code de l'action sociale fixant la première tranche du barème pour les personnes ayant perçu des revenus supérieurs à l'AAH. Conformément aux directives reçues le 7 avril 2020 de la DRDJSCS-NA-DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine, les montants inscrits au titre des produits liés à la participation des usagers n'ont pas été modifiés.

■ Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité des activités. Celles-ci ont commencé à être affectées par la COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'UDAF ne mesure pas encore l'impact sur ses états financiers 2020. Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement, l'association n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes 2019, la direction de la structure n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité à poursuivre les activités.

■ Le plan pluriannuel d'investissement 2018-2022 a été validé le 8 juillet 2019 par la DRDJSCS.

Code NAF : 9499Z

### ACTIF DU BILAN

Durée exercice : 12 mois

N° de SIRET : 77807415300025

Durée exercice précédent : 12 mois

	Exercice 2019			Exercice 2018
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Logiciels	16 589	16 589	0	0
Constructions	1 535 159	1 322 388	212 772	252 469
Autres Immo corporelles	487 118	394 030	93 089	115 982
Immobilisations en cours	21 587		21 587	2 788
Avances et acomptes				
Participations	25		25	25
Prêts	3 900		3 900	7 500
Apports Synergie et Calipon	3 723		3 723	23 500
Cautions versées	7 140		7 140	6 413
<b>TOTAL</b>	<b>2 075 242</b>	<b>1 733 007</b>	<b>342 236</b>	<b>408 676</b>
Clients et cptes rattachés	87 909		87 909	19 821
Autres créances	26 068		26 068	117 447
Valeurs Mob. de placement	68 461		68 461	754 665
Disponibilités	2 703 117		2 703 117	1 729 465
Fonds des Tiers tutelle	110 667		110 667	143 059
Charges constatées d'avance	10 177		10 177	6 252
<b>TOTAL</b>	<b>3 006 400</b>	<b>0</b>	<b>3 006 400</b>	<b>2 770 708</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 081 642</b>	<b>1 733 007</b>	<b>3 348 636</b>	<b>3 179 385</b>

### PASSIF DU BILAN

	Exercice 2019	Exercice 2018
Subventions non renouvelables	205 806	205 806
Excédents tutelles affectés à l'investissement	253 016	188 328
Rés de compens° déficits d'exploitat° et autres /tutelles	139 064	139 064
Autres réserves	106 714	106 714
Report à nouveau	359 858	359 065
Résultat sous contrôle de Tiers financeurs	57 033	124 978
Dépenses non opposables aux financeurs (cumul)	-41 874	-38 273
Dépenses de l'exercice non opposables aux financeurs	3 601	-11 080
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-23 526</b>	<b>8 617</b>
Subvention d'investissement	75 000	
Subv d'investissement rapportée exercice	30 592	
Reserves des plus values nettes d'actifs	17 703	20 738
<b>TOTAL</b>	<b>1 121 804</b>	<b>1 148 365</b>
Provision pour risques	132 810	16 241
Provisions pour charges	860 354	758 788
<b>TOTAL</b>	<b>993 163</b>	<b>775 028</b>
Fonds dédiés	235 906	202 225
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 157	33 740
Emprunts et dettes financières divers	2 700	2 500
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 112	44 355
Dettes fiscales et sociales	635 499	682 944
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 092	0
Autres dettes	146 913	146 567
Comptes des Tiers tutelles	110 667	143 059
Produits constatés d'avance	1 623	600
<b>TOTAL</b>	<b>997 762</b>	<b>1 053 767</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 348 636</b>	<b>3 179 385</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2019	Exercice 2018
Prestations	87 511	65 310
Produits de la tarification	3 552 921	3 512 717
Autres produits - usagers	806 222	649 773
Cotisations	1 143	1 145
Subventions d'exploitation	344 572	349 161
Reprises sur amortissements, provisions et transfert de charges	133 049	102 791
Autres produits	687	108
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>4 926 105</b>	<b>4 681 006</b>
Autres achats et charges externes	628 458	558 149
Impôts, taxes et versements assimilés	314 715	236 671
Salaires et traitements	2 650 191	2 662 006
Charges sociales	963 206	1 081 701
Dotations exploit./immobilisations aux amortissements	81 982	86 231
Dotations exepl. pour risqu. et charg. aux prov.	116 569	
Autres charges	34 939	35 629
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4 790 059</b>	<b>4 660 388</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>136 046</b>	<b>20 618</b>
Autres intérêts et produits assimilés	645	640
Produits nets sur cession valeurs mob. de ploemt.	6 030	2 957
<b>Total des produits financiers</b>	<b>6 675</b>	<b>3 597</b>
Intérêts et charges financières	1 172	2 518
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 172</b>	<b>2 518</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>5 503</b>	<b>1 079</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>141 549</b>	<b>21 697</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	53 263	16 651
Produits exceptionnels sur opération de capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 035	12 548
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>56 298</b>	<b>29 200</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 651	1 199
Charges exceptionnelles sur opé. en capital	10 297	
Dotations except. aux provisions règlementées		
Dotations except. aux amortissements et provisions	172 744	5 060
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>187 692</b>	<b>6 259</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-131 393</b>	<b>22 940</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	10 367	20 845
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	44 048	56 865
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 999 445</b>	<b>4 734 647</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 022 971</b>	<b>4 726 031</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-23 526</b>	<b>8 617</b>

	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
Prestations	87 511	93 807
Produits de la tarification	3 552 921	3 551 187
Autres produits - usagers	806 222	730 000
Cotisations	1 143	1 200
Subventions d'exploitation	344 572	331 924
Reprises sur amortissements, provisions et transfert	133 049	9 000
Autres produits	687	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>4 926 805</b>	<b>4 717 118</b>
Autres achats et charges externes	628 458	622 797
Impôts, taxes et versements assimilés	314 715	325 184
Salaires et traitements	2 650 191	2 658 222
Charges sociales	963 206	1 000 535
Dotation exploit./amortissements aux amortissements	81 982	91 698
Dotations except. pour risque et charg. aux prov.	116 569	-
Autres charges	34 939	30 658
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4 790 059</b>	<b>4 729 094</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>136 046</b>	<b>- 11 976</b>
Autres intérêts et produits assimilés	645	200
Produits nets sur cession valeurs mob. de placem.	6 030	-
<b>Total des produits financiers</b>	<b>6 675</b>	<b>200</b>
Intérêts et charges financières	1 172	2 426
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 172</b>	<b>2 426</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>5 503</b>	<b>- 2 226</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>141 549</b>	<b>- 14 202</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	53 263	-
Produits exceptionnels sur opération de capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 035	3 035
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>56 298</b>	<b>3 035</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 651	-
Charges exceptionnelles sur opé. en capital	10 297	-
Dotations except. aux provisions réglementées	-	-
Dotations except. aux amortissements et provisions	172 744	-
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>187 692</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-131 393</b>	<b>3 035</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices	10 367	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	44 048	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 999 445</b>	<b>4 720 353</b>
Reprise de résultat administratif	-	11 167
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 022 971</b>	<b>4 731 520</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-23 526</b>	<b>-</b>

# RAPPORT MORAL

C'est avec plaisir et fierté que je vous présente le rapport moral de notre association. Il est le bilan de l'année 2019 mais il est surtout les orientations pour l'année 2020 puisque je fais le vœu que notre association soit aujourd'hui tournée vers l'avenir.

## CONCERNANT LE BILAN DE L'ANNÉE 2019

L'année a démarré avec une participation au grand débat national suite au mouvement des gilets jaunes fin 2018. L'UDAF de la Haute-Vienne s'est évidemment positionnée pour participer à celui-ci et ainsi faire remonter les problématiques des familles du département. Cette dynamique s'est concrétisée par des rencontres avec les élus du territoire notamment la députée Madame Marie Ange Magne, et finalisée par une rencontre avec Monsieur le Préfet, le 13 juin 2019 en présence de Marie André Blanc, présidente de l'UNAF.

L'UDAF a à cœur de remplir ses missions de défense et représentation des intérêts des familles de la Haute-Vienne et poursuivra dans cette dynamique dans les années à venir.

Du côté des services, les activités se sont maintenues et je sais que l'ensemble des équipes a montré volonté et bienveillance pour mener à bien leurs missions du quotidien. Une fois encore, les personnels des services ont su démontrer leurs aptitudes professionnelles et leur engagement pour conjuguer volume d'activité, moyens accordés et préservation d'un haut niveau de qualité. Des projets se sont développés de petites et de grandes envergures, je pense notamment au démarrage des travaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Bien évidemment, même si cela est la motivation première, il n'en demeure pas moins que ces travaux doivent apporter un renouveau à notre espace d'accueil du public et une amélioration des conditions de travail pour nos salariés.

Notre institution a été marquée fin d'année 2019 par des événements compliqués. Je tiens ici à remercier les membres du Conseil d'Administration ainsi que les salariés qui malgré les difficultés ont eu à cœur de poursuivre le travail engagé pour le bien commun et l'intérêt des familles que nous représentons et accompagnons. Je nous sais aujourd'hui ensemble tourné vers l'avenir.

## UN NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF POUR LA PÉRIODE 2020-2025

Un nouveau projet associatif pour la période 2020-2025 qui porte haut les valeurs familiales et qui aujourd'hui doit être mis en œuvre tant sur le plan institutionnel que opérationnel. Ce nouveau projet associatif met en avant d'une part notre souhait de redynamiser l'ensemble du réseau qui fait la force de notre UDAF et d'autre part, notre volonté de resserrer les liens entre bénévoles et salariés. C'est d'ailleurs dans cette optique que ce projet associatif a été porté et réfléchi en associant notamment administrateurs et salariés lors de la journée institutionnelle pour un temps de partage et d'échanges, autour des 4 axes retenus pour les 5 ans à venir que sont :

- Renforcer l'accompagnement des personnes et des familles,
- Réaffirmer notre gouvernance,
- Développer la communication autour de l'UDAF et de ses services,
- Maintenir et développer un réseau partenarial.

Ce projet associatif se doit de réaffirmer et rappeler le sens de notre mission, nos valeurs, nos orientations et se doit d'être fédérateur.

## NOTRE UDAF INVESTIT ET PRÉSENTE DANS LES NOUVEAUX CCAS SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

En effet, suite aux élections municipales 2020, les Conseils d'Administration des Centres Communaux d'Actions Sociales vont être renouvelés. Depuis le début de l'année, l'UDAF 87 s'est mobilisée pour trouver des représentants volontaires sur l'ensemble du département afin d'assurer notre mission de représentation, inscrite dans la loi, et qui montre que les questions familiales ont une importance cruciale dans la mise en œuvre des actions sociales communales et intercommunales. Etre représentant familial, c'est agir pour l'intérêt général en amenant une expertise, c'est aussi porter la voix de l'ensemble des familles auprès des élus et d'autres acteurs associatifs, et c'est également travailler en collaboration pour faire concrètement avancer leur cause, au sein de nos communes Haut-Viennoises. Cadre de vie, logement, emploi, conciliation vie familiale et professionnelle, jeunesse, éducation, vulnérabilités, consommation... Nos élus municipaux concrétisent dans la proximité de nombreuses politiques familiales et sociales, qui auront un impact sur la vie quotidienne des familles qui vivent sur le département. Ces élections sont l'occasion pour notre UDAF de faire connaître à ces nouveaux élus notre rôle politique, associatif mais aussi nos actions et nos services. Qu'ils soient ici remerciés pour leur engagement.

### **Le souhait d'une nouvelle action pour nos services autour de l'accompagnement budgétaire : Le Point Conseil Budget .**

Après une phase d'expérimentation, lancée il y a trois ans, sur plusieurs régions et à laquelle plus de 15 UDAF ont participé, ce service devrait se généraliser sur l'ensemble du territoire national.

Les Points Conseil Budget (PCB) sont des lieux ouverts à tous, qui proposent des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés concernant la gestion budgétaire. Ils accompagnent les familles à améliorer la gestion de leur budget, à faire face à une situation financière difficile, voire à anticiper un changement de situation, familiale ou professionnelle, ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses. C'est un enjeu d'autant plus important aujourd'hui au vu de la situation de notre pays et nous avons la volonté que l'UDAF 87 se positionne à l'appel à manifestation d'intérêt qui sera ouvert dans les prochains mois pour mettre en œuvre ce service sur le département de la Haute-Vienne. Il s'inscrirait également dans la continuité des services sur l'accompagnement budgétaire déjà proposés par l'UDAF que sont le Micro Crédit et l'Aide Educative et Budgétaire.

Enfin, je ne peux finir ce rapport moral sans évoquer la crise sanitaire et économique que traverse le pays à l'heure où j'écris ces mots.

Depuis le 15 mars, le pays a vécu une période de confinement. Je tiens à souligner ici la réactivité, la volonté et le dynamisme dont tous les acteurs ont fait preuve en cette période. Je pense aux professionnels, aux associations adhérentes, aux bénévoles et aux familles qui ont maintenu et développé, dans ce contexte, cet élan de soutien et de solidarité auprès des personnes vulnérables, isolées ou encore dans le besoin. Les mois à venir ne vont pas être plus faciles, je le crains, mais je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun pour porter haut les valeurs de notre UDAF et poursuivre leur mise en œuvre dans l'intérêt des personnes et des familles.

Je vous remercie,



**Dominique LE BAIL**

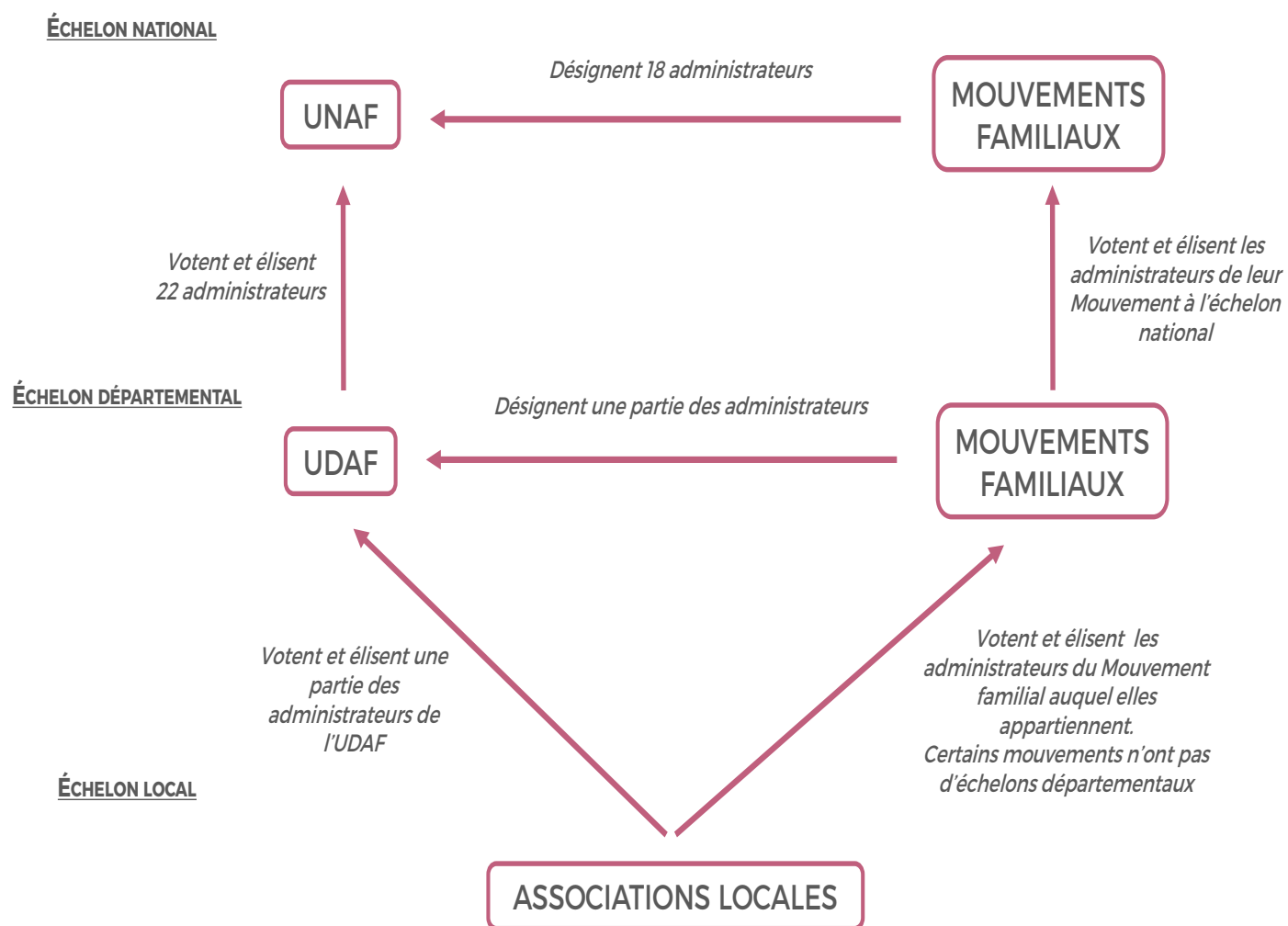
Président de l'UDAF de la Haute-Vienne

# ANNEXES

## FONCTIONNEMENT ACTUEL DE L'ORGANISATION FAMILIALE

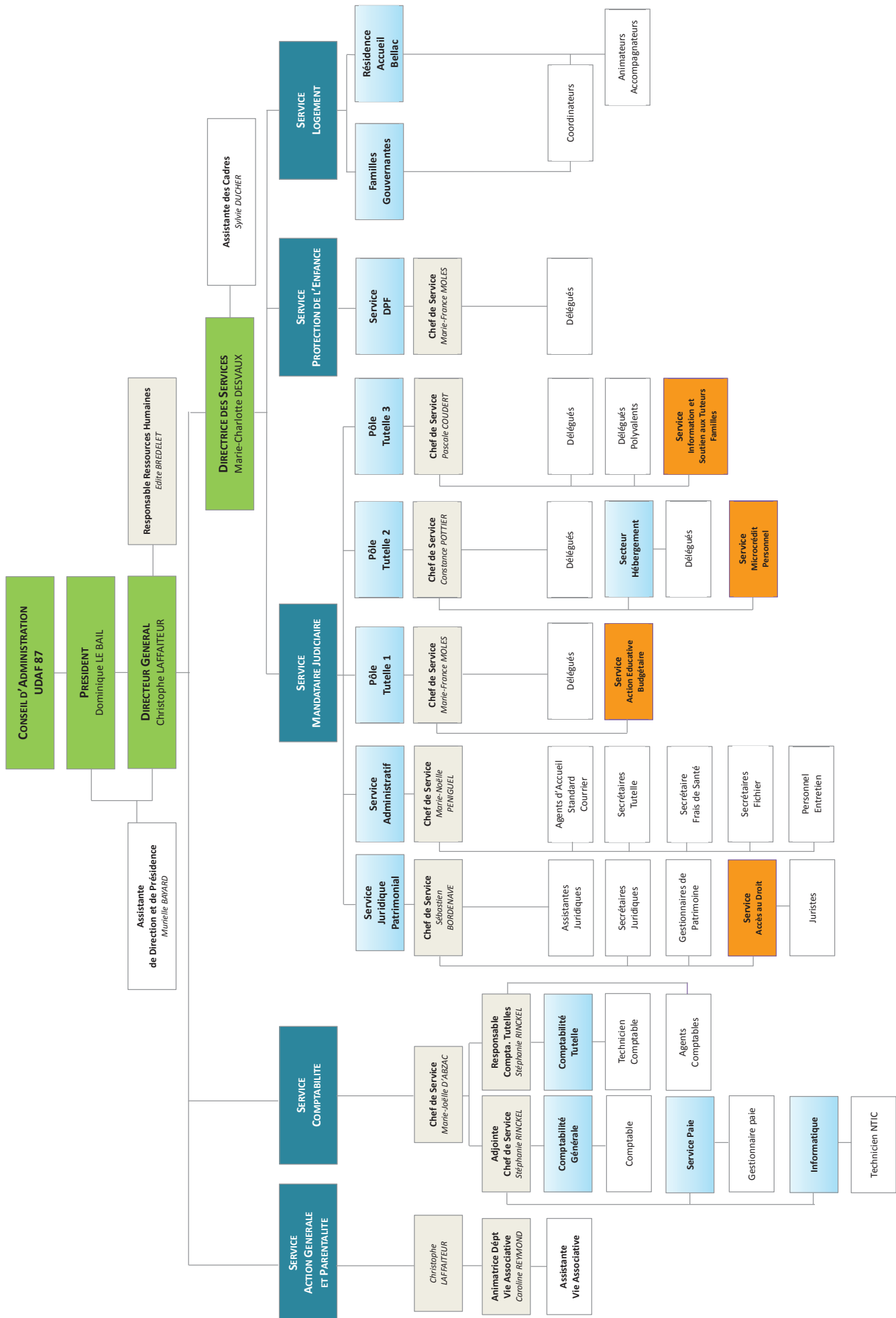
### ORGANISATION FAMILIALE PUBLIQUE

### ORGANISATION FAMILIALE PRIVÉE





# ORGANIGRAMME L'UDAF 87 AU 31/12/2019



## COMPOSITION DE L'UDAF 87 AU 31/12/2019

Associations	Adhérents	Suffrages exprimés en 2018
ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE 87	72	190
AFC ST ELOI	42	130
AFC ST MARTIAL	55	169
CSF BOISSEUIL - FEYTIAT	28	53
CSF LA BASTIDE - LA BREGERE	5	7
CSF LIMOGES	181	534
CSF PANAZOL - LA BEAUSSERIE	13	22
CSF VAL DE L'AURENCE	91	386
AFR BELLAC	71	147
AFR BRIANCE COMBADE	4	12
AFR BRIANCE/ROSELLE	122	455
AFR LES LACS	82	131
AFR MEZIERES SUR ISSOIRE	90	180
AFR PEYRAT LE CHATEAU	77	156
AFR SAILLAT	68	166
AFR SERVICES 87	4	7
AFR ST JUNIEN	52	81
AFR ST VICTURNIEN	115	391
AFR ST YRIEIX	73	230
AFR ST YRIEIX II	95	209
AFR TRESORS TERRE	9	28
AFR VALLEE DE LA BENAIZE	61	109
MAISONS FAMILIALES RURALES	340	814
LA FAMILLE DU CHEMINOT	56	104
ADPEDA 87	14	29
EFA	39	113
UNAFAM	94	234
JUMEAUX ET PLUS	57	260
APF FRANCE HANDICAP	121	229
ACTID 87	653	988
AFTC LIMOUSIN	68	150
LE FOURNIL	54	88
LES AMIS DE LA FONDATION DELTA PLUS	97	235
L'ODYSÉE DES DYS	19	57
SOLIDARILAIT-INFO-ALLAITEMENT 87	16	43

### TOTAL

**36 associations adhérentes**

35 associations adhérentes (2018)

37 associations adhérentes (2017)

**Soit 3 038 familles**

Soit 3 043 familles

Soit 3 086 familles

**Soit 7 150 suffrages**

Soit 7 309 suffrages

Soit 7 404 suffrages

## GLOSSAIRE

<b>ADIL :</b>	Association Départementale d'Information sur le Logement
<b>AD'HOC :</b>	Qui convient parfaitement à une situation ( <i>une commission sur un sujet à un moment précis</i> )
<b>ADPAD :</b>	Association D'Aide aux Personnes À Domicile
<b>AEB :</b>	Aide Éducative Budgétaire
<b>AEPAPE :</b>	Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat
<b>ANESM :</b>	Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établ. Sociaux et Médico-sociaux
<b>ANPAA :</b>	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
<b>ARS :</b>	Agence Régionale de Santé
<b>BO :</b>	Bilan d'ouverture
<b>CA :</b>	Conseil d'Administration
<b>CAF :</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>CARSAT :</b>	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
<b>CASF :</b>	Code de l'Action Sociale et des Familles
<b>CCAPEX :</b>	Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
<b>CCAS :</b>	Centre Communal d'Action Sociale
<b>CDAD :</b>	Conseil Départemental de l'Accès au Droit
<b>CDC :</b>	Caisse des Dépôts et des Consignations
<b>CDS :</b>	
<b>CEPAL :</b>	Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin
<b>CESER :</b>	Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
<b>CESF :</b>	Conseiller en Économie Sociale et Familiale
<b>CGET :</b>	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
<b>CIL :</b>	Conférence Intercommunale du Logement
<b>CNC :</b>	Certificat National de Compétence
<b>CNDA :</b>	Commission Nationale de Développement Associatif
<b>CNDPF :</b>	Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales (CRDPF = régional)
<b>CODAMUPS :</b>	Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, Permanence des Soins
<b>COMED :</b>	Commission de Médiation
<b>COFIL :</b>	Comité de Pilotage
<b>COTECH :</b>	Comité Technique
<b>CPAM :</b>	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
<b>CRAL :</b>	Centre de Ressources des Accueils de Loisirs
<b>CRL :</b>	Centre Régional du Livre
<b>CRSA :</b>	Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie
<b>CSE :</b>	Comité Social et Economique
<b>DALO :</b>	Droit au Logement Opposable
<b>DDCSPP :</b>	Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
<b>DIPC :</b>	Document individuel de prise en charge
<b>DPF :</b>	Délégué aux Prestations Familiales

<b>DPO :</b>	Délégué à la protection des données
<b>DRJSCS :</b>	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
<b>EHPA :</b>	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées
<b>EHPAD :</b>	Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
<b>FCPE :</b>	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
<b>GED :</b>	Gestion Électronique des Documents
<b>GEM :</b>	Groupe d'Entraide Mutuelle
<b>INPES :</b>	Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé
<b>IREPS :</b>	Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé
<b>ISTF :</b>	Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
<b>MDD :</b>	Maison du Département
<b>MDPH :</b>	Maison Départementale des Personnes Handicapées
<b>MJAGBF :</b>	Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
<b>MJPM :</b>	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
<b>MSA :</b>	Mutuelle Sociale Agricole
<b>ODHAC :</b>	Office Public de l'Habitat
<b>PCH :</b>	Prestation Compensation Handicap
<b>PLALHPD :</b>	Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
<b>PSFP :</b>	Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité
<b>TGI :</b>	Tribunal de Grande Instance
<b>TI :</b>	Tribunal d'Instance
<b>REAAP :</b>	Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
<b>RGPD :</b>	Règlement général sur la protection des données
<b>SAMSAH :</b>	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
<b>SAVS :</b>	Services d'Accompagnement à la Vie Sociale
<b>SIAO :</b>	Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation
<b>SISM :</b>	Semaine d'Information sur la Santé Mentale
<b>SPIP :</b>	Services pénitenciers d'Insertion et de Probation
<b>SST :</b>	Sauveteur secouriste du travail
<b>URAPEI :</b>	Union Régionale des Associations de Parents, de Personnes handicapées mentales et de leurs amis



# NOTES





---

L'UDAF87 EST UNE ASSOCIATION  
À BUT NON LUCRATIF RECONNUE  
D'UTILITÉ PUBLIQUE  
(JO 27 NOVEMBRE 1945)

---



## L'UDAF

(Union Départemental des Associations Familiales)

est une **association reconnue d'utilité publique**.

C'est un organisme semi-public dont les missions sont fixées par la loi (cf. code de la famille) :

- > **Représentation des familles** auprès des pouvoirs publics,
- > **Défense des intérêts matériels et moraux** des familles,
- > **Gestion de tous services d'intérêt familial.**